

Les livrets de la France insoumise complètent **L'Avenir en commun**, le programme de la France insoumise et de son candidat Jean-Luc Mélenchon.

L'Avenir en commun n'a de sens que si nous le **construisons ensemble** au cours d'un processus collectif de débats.

La collection des « Livrets de la France insoumise » offre cet espace d'échanges pour enrichir le programme en continu.

Les livrets abordent une variété de sujets qui donneront à la France son nouveau visage et l'inscriront différemment dans le monde. On peut gouverner autrement le pays si l'on se tourne vers le peuple.

Chaque livret expose les enjeux du sujet et dessine les **perspectives d'une révolution citoyenne** dont notre pays a tant besoin. Chaque livret présente aussi les **mesures nécessaires pour y arriver**. Le tout sera à chaque fois le fruit d'un travail collectif et coordonné.

Le programme L'Avenir en commun est élaboré sous la direction de Charlotte Girard, juriste et Jacques Généreux, économiste.

La collection des « Livrets de la France insoumise » est coordonnée par Laurent Levard, agroéconomiste et Danièle Obono, chercheuse en anthropologie sociale.

Retrouvez toutes les informations sur le programme l'Avenir en commun sur www.jlm2017.fr

Social & Economie

N° du livret disponible sur le site : <https://avenirencommun.fr/livrets-thematiques/>

9.	Pour un LOGEMENT universel et durable	P 2
27.	Eradiquer la PAUVRETE	P 6
8.	Alternatives à l'UBÉRISATION.	P 10
18.	Pour des TRANSPORTS écologiques et accessibles	P 13
16.	Aménagement du TERRITOIRE et RURALITÉ	P 18
13.	Contre la loi El Khomri et son monde	P 22
20.	Produire en France	P 29
38.	Pour un Service Public Bancaire	P 36
40.	L'EMPLOI pour tous	P 42
39.	Construire l'ECONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE et COOPERATIVE de demain	P 52

Social et économie



Notre constat : La crise du logement est généralisée

La privation de logement propre

Aujourd'hui, environ 250 000 personnes, dont 30 000 enfants, sont victimes de la crise du logement. Sans logement propre, à l'hôtel, dans des centres collectifs ou dans des hébergements de fortune, leur situation est dramatique. Pour ceux-là, la vie est de plus en plus dure : environ une personne sur deux qui contacte le 115 ne se voit proposer aucune solution d'hébergement. Sans être « à la rue », nombre de nos concitoyens n'ont pas de domicile personnel, comme les 650 000 personnes hébergées de façon contrainte chez un tiers.

L'effort financier excessif

En outre, la crise du logement met en difficulté de nombreux ménages qui dépensent une part importante de leur revenu pour se loger. Les ménages les plus modestes sont les plus gravement touchés. **Pour les 10 % de ménages les plus pauvres, l'effort que représentent leurs dépenses pour se loger est supérieur à la moitié de leur revenu.** Résultat : les expulsions augmentent. Le parc de logements sociaux ne permet pas de répondre aux besoins de ces ménages ; près de deux millions de familles sont actuellement en attente d'un logement social.

Taux d'effort (total des charges liées au logement rapportées au revenu disponible des ménages) :

Accédants à la propriété	Locataires du secteur privé	Locataires HLM	Ménages du premier décile	Ménages des déciles 1 à 3
25,1 %	30 %	23,9 %	55,9 %	31,8 %

La mauvaise qualité du logement

Deux millions de personnes sont forcées de vivre dans des logements de mauvaise qualité, privées du confort de base (sanitaires, chauffage, cuisine). Le problème de la précarité énergétique est très important : un ménage sur cinq déclare souffrir du froid dans son logement. Ces problèmes de qualité du logement ont des conséquences graves sur la santé.

Quarante ans de politique au service d'une minorité

Depuis quarante ans, les puissants traitent le logement comme une marchandise comme les autres. C'est pourquoi les aides à la construction, qui permettent de répondre aux besoins, ont été remplacées par des aides à la personne qui se fondent sur la croyance que le marché règle tout. L'augmentation libre des loyers a été autorisée. Par conséquent, et malgré les aides au logement (Aide personnalisée au logement [APL]) ou l'Allocation de logement à caractère social (ALS), **le marché a été incapable d'offrir un logement décent et abordable à tous.**

La pensée unique libérale des gouvernements successifs et de Bruxelles implique que le logement social doit être réservé aux plus pauvres. Pour les autres ménages, la seule option serait d'avoir recours au marché privé locatif et/ou à l'accession à la propriété. Cette logique est surtout génératrice de profits importants pour les promoteurs immobiliers et les banques. Cette solution conduit à des situations de surendettement des ménages, à la dégradation des copropriétés et à l'éloignement de plus en plus grand des classes populaires des centres urbains.

Des déficits accumulés de construction

La crise du logement est le résultat de décennies de constructions insuffisantes, particulièrement en logements sociaux. **Le déficit accumulé depuis trente ans équivaut à un million de logements manquants.** Lorsque le niveau de construction a augmenté dans les années 2000, ce fut surtout au profit de la spéculation et d'un renchérissement des prix. En parallèle, l'offre nouvelle en construction HLM s'est concentrée sur le segment le plus cher du parc social, le Prêt locatif social (PLS).

Des politiques publiques d'austérité et inégalitaires

Le financement du logement social repose sur l'investissement public de l'État et sur la mobilisation de l'épargne réglementée (livret A). Ces deux sources permettent de faire baisser les loyers. Cependant, la préférence des gouvernements pour la spéculation et les politiques d'austérité a fragilisé le financement des organismes HLM. **Les subventions directes de l'État pour le logement social ont été divisées par six entre 1999 et 2015,** et par trois depuis 2010, pour un logement HLM standard.

En outre, les gouvernements n'ont cessé d'inventer de nouvelles niches fiscales pour les propriétaires bailleurs privés. Elles pèsent deux milliards d'euros dans le budget de la nation et ne profitent qu'au dixième le plus riche de la population.

Notre projet : garantir le droit au logement digne

Le logement est la condition d'une vie digne. Il permet de pouvoir exercer quotidiennement son emploi, de jouir de la santé et du bien-être, de fournir à ses enfants un espace protégé où ils peuvent grandir et s'épanouir. Le logement constitue la base permettant de se projeter dans l'ensemble des dimensions de la vie.

« *Pour pouvoir rêver, il faut savoir où dormir* », revendiquait il y a quelques années le collectif Jeudi noir qui luttait pour que des jeunes actifs aient accès à un logement. Pour bâtir un avenir en commun, notre projet politique doit permettre à toutes et tous d'être logé·e·s dans des conditions décentes, quels que soient ses revenus, son statut d'emploi, sa situation administrative ou ses conditions sociales. **Le logement ne doit pas devenir un luxe réservé à certains !**

Aussi, afin de rendre le droit au logement réellement effectif, nous l'inscrivons dans la Constitution. Nous sortirons le logement et l'habitat des mécanismes du marché par un plan d'action volontariste qui démarrera dès le début de la mandature.

Par l'aide à la pierre, nous réorienterons vers le logement public les milliards d'euros de subventions qui jusqu'à aujourd'hui n'ont pour effet que d'entretenir la spéculation immobilière. La planification écologique sera le levier permettant de développer **une offre massive de logements de qualité, durables et économes en énergie.**

L'isolation thermique et la construction de logements publics seront deux piliers du grand plan d'investissement de 100 milliards que la France Insoumise lancera dès son arrivée au pouvoir.

Ce projet entend à la fois apporter des réponses immédiates et urgentes à la crise du logement qui touche une part de plus en plus importante de la population, mais à moyen terme, il a également l'ambition de **construire une société où chacun et chacune ait accès à un logement décent et abordable.**

Nos propositions : sortir le logement de la spéculation

1. Contre les expulsions, objectif « zéro sans abri »

Le logement est un droit que nous considérons comme absolument essentiel à la dignité des personnes. Il conditionne l'accès à de nombreux autres droits. Pourtant, aujourd'hui, le droit de propriété lui est juridiquement et concrètement supérieur. C'est pourquoi il est possible en France de mettre des familles à la rue. Cette situation doit cesser ! Notre objectif est celui du « zéro sans abri, zéro mal logé ». Pour que personne ne dorme plus dans la rue, nous proposons les mesures suivantes :

- **Inscrire le droit à un logement digne dans la Constitution** pour qu'il soit au même niveau que le droit de propriété.
- **Interdire les expulsions sans relogement.**
- **Faire la « sécurité sociale du logement »** : mettre en place une garantie universelle des loyers pour favoriser l'accès de tous au logement, par l'intermédiaire d'une caisse de solidarité nationale, comme le défend la Confédération nationale du logement (CNL). Cette caisse aura pour mission de couvrir les impayés de loyers.
- **Garantir un droit effectif à l'hébergement** dans des conditions dignes et adaptées, quelles que soient les conditions de séjour.
- **Réquisitionner les bâtiments vides.**
- **Augmenter les contingents d'attributions de logements sociaux** pour les personnes dont le droit au logement opposable (Dalo) a été reconnu.
- **Revaloriser les aides personnelles au logement** et supprimer le mois de carence avant la perception des premières APL.

2. Mobiliser le parc privé pour les besoins prioritaires

Il est nécessaire que la puissance publique régule fortement le parc privé. Ces dix dernières années, les loyers ont augmenté de 29 % dans le parc HLM et de 44 % dans le secteur locatif privé. **Les prix doivent donc être encadrés.** Par ailleurs, il n'est pas tolérable que tant de logements restent vacants ! Même si, à terme, nous pensons que le logement public est la solution pour garantir le droit effectif au logement, dans l'immédiat, il faut que le parc privé prenne sa part pour loger les plus modestes.

Afin de lutter pied à pied contre la spéculation, il faut :

- **Encadrer véritablement les loyers à la baisse**, comme le demande l'association Droit au logement (DAL). Nous proposons de le faire autour du loyer médian dans les zones normales et en imposant une décote de 20 % au loyer médian dans les zones très tendues. Cet encadrement devra être contrôlé par la puissance publique avant la mise en location.
- **Plafonner les loyers** dans le secteur HLM pour ne pas dépasser 20 % du revenu des ménages.
- **Généraliser les mesures du type clauses anti-spéculatives** et les chartes promoteurs, expérimentées par certaines communes (Montreuil, Bagneux, Ivry, Fontenay-sous-Bois, Saint-Denis, etc.), qui permettent d'encadrer les prix à la vente.
- **Interdire les ventes à la découpe**, les congés pour vente et mieux encadrer les congés pour reprise.
- **Arrêter immédiatement les aides fiscales à l'investissement locatif privé.**
- **Soumettre à l'impôt les plateformes du type Airbnb**, en limiter l'usage aux seuls propriétaires occupants et pour une durée limitée.
- **Imposer les hautes transactions immobilières.**
- **Augmenter la taxe sur les logements vacants en zones tendues**, à 50 % la première année et à 100 % la seconde.
- **Utiliser l'ensemble des dispositifs possibles pour mobiliser le parc privé pour loger des ménages modestes** : intermédiation locative, mesures incitatives pour les propriétaires comme le propose la Fondation Abbé Pierre, et jusqu'aux réquisitions.
- **Lutter contre les marchands de sommeil et les bailleurs indécents**, rendre le « permis de louer » obligatoire dans les zones qui connaissent des situations d'habitat indigne. Ce dispositif permet de vérifier la qualité des logements avant leur mise en location. Renforcer les sanctions pénales à l'encontre de ces bailleurs indécents.
- **Créer un statut de « terrain familial »** pour permettre aux populations qui résident dans des habitats légers (caravanes par exemple) de pouvoir résider librement.

3. Développer massivement un logement public et social de qualité

La construction massive de logements publics est essentielle pour répondre aux besoins et sortir de la crise que connaît le secteur du logement. Cet effort nécessite un engagement financier important de l'État. Il est inacceptable que certaines collectivités refusent de construire des logements sociaux. Ce plan de construction doit par ailleurs participer à la transition énergétique en intégrant les normes écologiques. Nous souhaitons promouvoir un modèle de logement social où les enjeux de qualité de la vie, de démocratie et de mixité sociale seront pris en compte. Nous proposons donc les mesures suivantes :

- **Produire un million de logements réellement sociaux** (PLAI et PLUS) au rythme de 200 000 logements publics par an répondant aux critères écologiques, en augmentant notamment le mécanisme d'« aide à la pierre ».
- **Produire 16 000 logements sociaux étudiants par an.**
- **Utiliser le logement social comme pilote pour les filières innovantes** en matière d'éco-construction comme les matériaux non énergivores (paille, terre crue, bois).
- **Instaurer un prêt à taux zéro pour les bailleurs sociaux** par l'intermédiaire du pôle public bancaire.
- **Rétablir les exonérations et abattements de taxe foncière pour le logement social.**
- **Augmenter la Participation des employeurs à l'effort de construction** (PEEC, 1 % logement) à 1 % de la masse salariale et l'orienter vers l'investissement locatif social.
- **Mettre à disposition les emprises publiques à un prix très inférieur au prix du marché pour le logement social.**
- **Augmenter à 30 % le quota minimum de logements sociaux** dans les communes soumises à une forte tension locative.
- **Punir plus sévèrement les maires qui ne respectent pas leurs obligations** : augmentation des amendes et reprise de la délivrance des permis de construire par le préfet de département.
- **Introduire une obligation de 30 % de logements sociaux dans les opérations neuves et de 40 % en zones tendues.**
- **Rendre plus justes et transparentes les attributions de logements, veiller au respect des obligations sociales dans ces procédures et permettre aux associations de mal logés de siéger dans les commissions d'attribution.**

- **Abroger la loi Boutin de 2009 qui a abaissé les plafonds d'accès au logement social** pour permettre son accès à de larges secteurs de la population et œuvrer pour la mixité sociale.
- **Augmenter le nombre de représentants des locataires dans les conseils d'administration des organismes HLM.**
- **Promouvoir le retour des gardiens d'immeubles dans le parc social**, valoriser leur rôle vis-à-vis de la qualité de vie et du lien social.

4. Rompre avec la spéculation foncière

Construire massivement des logements abordables nécessite de changer de modèle pour la gestion du foncier. La gestion actuelle, qui privilégie le marché, a pour conséquence l'augmentation extraordinaire des prix des terrains.

En conséquence les coûts de construction deviennent alors très élevés. Il convient donc de **lutter contre la spéculation foncière et de promouvoir la propriété publique du foncier**. Ce foncier doit servir une véritable politique d'aménagement durable, répondant aux besoins et coordonnée par la puissance publique. Nous proposons les mesures suivantes :

- **Mettre fin à la dégressivité avec le temps de la taxe sur les plus-values foncières**, mécanisme qui incite à la rétention du foncier disponible.
- **Maîtriser les prix immobiliers dans le cadre des aménagements gérés par des agences foncières régionales**. Dans les zones tendues, ces agences devront étudier la possibilité d'acquérir chaque terrain qui est mis en vente.
- **Développer un patrimoine foncier public échappant à la spéculation au niveau des collectivités et des agences foncières**. La propriété du sol serait publique et l'usage serait loué aux particuliers, aux bailleurs privés et publics à travers des baux emphytéotiques.
- **Créer un commissariat de l'aménagement** qui interviendrait en financeur et conseiller technique dans les projets des collectivités. Il participerait à la création de quartiers nouveaux correspondant aux besoins de logements et d'équipement en conformité avec la planification écologique mise en œuvre au niveau de l'État, notamment sur le foncier encore disponible.

5. Rénover le parc existant pour le mettre aux normes écologiques

Le bâti est un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre. **La mauvaise qualité des logements induit des situations de précarité énergétique qui concernent des millions de personnes**. Un véritable plan doit être mis en place pour changer d'ampleur et de résultats. Pour cela, nous proposons les mesures suivantes :

- **Mettre en œuvre un plan de financement massif des projets de développement durable de l'habitat** et des bâtiments publics dans l'ensemble du parc neuf et ancien en privilégiant la qualité et les économies d'énergie. Ce plan pourra être coordonné par l'Agence nationale de l'habitat (Anah).
- **Redynamiser les secteurs de la construction** et de l'architecture, former l'ensemble des professionnels à l'éco-construction et protéger les travailleurs du bâtiment.
- **Réformer l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)** pour qu'elle soit financée par l'État et que les projets de renouvellement urbain promeuvent les réhabilitations écologiques plutôt que les démolitions. Les projets doivent être davantage élaborés avec les habitants, les conseils citoyens financés de manière obligatoire et des votes organisés lorsque des changements lourds dans le quartier sont prévus. En cas de relogement, le coût total du loyer et des charges ne doit pas augmenter.
- **Réformer le financement de la rénovation** pour permettre aux propriétaires les plus modestes d'en bénéficier.
- **Promouvoir une action spécifique envers les copropriétés dégradées**, coordonné par l'Anah et avec l'intervention des bailleurs sociaux, en prévoyant notamment des rachats publics pour les propriétaires en difficulté.
- **Mettre en place un « guichet unique »** pour organiser la rénovation par les propriétaires individuels. Il regroupera les demandes de financement, permettra l'évaluation des besoins et la coordination des professionnels.

Notre constat : les pauvres, oubliés de la République

8,6 millions de nos concitoyen·ne·s vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1 008 € par mois pour une personne seule en 2014.

Selon l'Insee, 36,6 % des chômeurs et 35,9 % des personnes vivant dans une famille monoparentale sont pauvres en termes monétaires. En prenant plus de recul, le tableau apparaît encore plus noir et plus révoltant : **la France compte 1 million de pauvres de plus par rapport à 2014**. Dans le même temps, les inégalités de revenus continuent de progresser.

Un pays comme la France, riche, ne peut pas se contenter de la politique en demi-teinte menée par les précédents gouvernements. Il ne peut pas se satisfaire de voir des minima sociaux aux montants aussi faibles (à peine plus de 450 € pour le RSA) et tellement compliqués à obtenir qu'un tiers des personnes qui peuvent y prétendre ne les demandent pas ! Il ne peut pas davantage accepter de voir tant de gens bloqués dans un hébergement d'urgence faute de logements accessibles (pour rappel, **l'Insee a dénombré 141 500 sans domicile en 2012**) ni à plus forte raison d'en voir certains mourir dans la rue, comme cela est arrivé en 2015 à 2 838 personnes d'après le collectif « Les morts de la rue ». **Il ne peut tout simplement pas tolérer qu'une partie de sa population soit sacrifiée, a fortiori quand une minorité continue de s'enrichir.**

MESURER LA PAUVRETÉ AVEC LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Selon l'Insee, « **un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté** ». Celui-ci est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population : toute personne appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian est considéré comme pauvre. Le niveau de vie monétaire s'évalue en comptabilisant les revenus, en déduisant les impôts et en ajoutant les prestations sociales.

Notre projet :

un pays sans pauvres est possible

François Hollande avait fait de la pauvreté un plan parmi d'autres. Nous la mettons au cœur de notre action.

Nous souhaitons agir sur les domaines concernés, avec comme préoccupation perpétuelle l'amélioration des conditions de vie et l'émancipation de tou-te-s. Revalorisation du Smic, revalorisation des retraites, protection des travailleur-se-s faussement indépendant-e-s, construction de logements et instauration d'une garantie universelle des loyers, nationalisations pour faire revivre des services publics : autant de changements pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion à la racine.

Mais parce qu'elles ne sont pas qu'une menace, mais déjà une urgente réalité, pour ces millions de pauvres, nous mettrons en œuvre **des actions ciblées pour éradiquer la pauvreté et l'exclusion**.

Par la « garantie dignité » (voir ci-après), **l'indemnisation chômage et l'accès aux biens essentiels, nous ferons en sorte que plus personne ne vive dans la pauvreté**. C'est une condition nécessaire à la réinsertion future des personnes. Allez trouver un emploi si vous ne pouvez pas vous alimenter correctement, vous déplacer ou si vous êtes occupés à survivre ! C'est aussi un moyen de relancer l'économie en soutenant la demande, mais c'est surtout un impératif moral et éthique ! Il est intolérable qu'un pays si riche ait autant de pauvres et de mal logés.

Même avec des ressources supplémentaires, avoir ou garder un toit ne va pas de soi. Retrouver un emploi non plus, surtout dans une économie déprimée et peu régulée. **Nos politiques favoriseront l'accès de tou-te-s au logement et à l'emploi. Plus personne ne doit vivre ou dormir dans la rue !** Le livret « Pour un logement universel et durable » dans la même collection développe l'objectif « zéro sans abri ».

Cet accès ne sera toutefois pas immédiat, la construction de logements par exemple prend du temps. Un temps que les pauvres n'ont pas. **Des politiques fortes d'hébergement, d'emplois aidés et de formation professionnelle répondront à cette urgence**.

Le plan pauvreté personnalisé apportera l'accompagnement dont ont souvent besoin les personnes pour faire valoir leurs droits et affronter leurs difficultés. Cet accompagnement global sera surtout respectueux des personnes, loin du contrôle social ou du traitement impersonnel qu'il est souvent aujourd'hui.

Notre projet donnera ainsi les moyens de sortir de la pauvreté et de l'exclusion, de se sentir membre d'une société juste, solidaire et bienveillante. Une ambition qu'incarne notre dernière orientation : **donner la parole aux pauvres dans l'élaboration des politiques publiques**. Condition d'efficacité de ces politiques, et c'est aussi, et avant tout, un signal fort : les pauvres aussi sont des citoyen-ne-s. Nous organiserons la représentation collective des usagers des services publics dans les instances où leur sort se décide. Ainsi, cette représentation pourra s'appuyer sur les associations de chômeur-se-s et de précaires existantes, ainsi que sur les conseils de personnes accompagnées développés dans le secteur de la lutte contre l'exclusion.

Éradiquer la pauvreté est un objectif ambitieux, il est à portée de main si la volonté politique est présente. Mais il fait intégralement partie d'une politique globale de redistribution des richesses telle que le défend la révolution fiscale, la relance de l'activité par la hausse des salaires et les nouveaux droits pour les salarié-e-s dans les entreprises.

Nos propositions :

en finir avec la pauvreté et l'exclusion

1. Aucun niveau de vie en dessous de 1 000 € par personne

Nous créerons pour **toutes les personnes majeures vivant sous le seuil de pauvreté, une garantie dignité de 1 000 € par mois pour une personne seule**. Ce dispositif reposera sur le renforcement, l'élargissement et l'automatisme du Revenu de solidarité active (RSA). Ainsi, il ne peut être confondu à une quelconque velléité de s'attaquer aux minima sociaux actuels. Seront donc notamment conservés l'Allocation adulte handicapée (AAH), l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA).

Cette garantie sera ouverte aux jeunes dès 18 ans, qui n'ont actuellement pas le droit au RSA. **Elle sera attribuée et versée automatiquement par l'administration fiscale** pour éviter le risque que des démarches administratives inutiles empêchent des gens de la demander alors qu'ils y ont droit. Ainsi, le financement du RSA, actuellement assuré par les départements, reviendra à la solidarité nationale et sera réintégré au budget de l'État.

Véritable filet de sécurité anti-pauvreté, la garantie dignité assurera qu'aucun niveau de vie ne soit en-dessous du seuil de pauvreté. Enfin, pour éviter que les personnes soient soumises à un contrôle social ou obligées d'accepter n'importe quel emploi ou activité d'intérêt général parce qu'elles sont pauvres, la garantie dignité sera versée sans contrepartie et ne pourra pas être suspendue.

2. Généraliser la gratuité

Nous instaurerons la gratuité de l'accès et des quantités d'eau, électricité et gaz indispensables à une vie digne en commençant par faire appliquer l'interdiction de coupures d'eau et de réduction de débit au domicile principal. Nous introduirons une tarification progressive sur l'eau en pénalisant les mésusages et gaspillages. Les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité sont aujourd'hui attribués aux bénéficiaires de certains minima sociaux mais pas à d'autres, ou, dans le cas des transports, varient selon le lieu d'habitation. La création de la garantie dignité sera l'occasion d'harmoniser les conditions d'accès à ces tarifs, pour éviter les inégalités de traitement entre personnes. Ces tarifs seront également revus, pour lutter contre la vie chère.

Nous garantirons la gratuité réelle de l'éducation publique y compris des cantines, du transport et des activités périscolaires. Les manuels scolaires ainsi que des fournitures sans marques seront fournis gratuitement afin d'assurer une réelle égalité des conditions entre élèves et lutter contre l'intrusion des marques à l'école.

Nous imposerons la gratuité des formations universitaires, et les frais scolaires des universités seront pris en charge par l'État dès la rentrée 2017. Nous combattons la précarité des étudiant-e-s, obligé-e-s de travailler pour finir leurs études, par la création d'une allocation autonomie pour les étudiant-e-s de 800 € par mois, sous conditions de ressources (voir le livret « Pour l'émancipation de la jeunesse » dans la même collection).

En outre, les transports collectifs urbains seront gratuits pour les moins de 18 ans et les personnes sans emploi (voir le livret « Pour des transports écologiques et accessibles » dans la même collection). **Nous mènerons une véritable politique d'aide alimentaire aux plus démunis-e-s**. À ce jour, l'aide alimentaire repose principalement sur le bénévolat au sein de grandes organisations.

Mais les magasins, obligés par la loi de donner leurs produits alimentaires invendus pour lutter contre le gaspillage et aider les plus démunis-e-s à se nourrir, ne trouvent parfois personne pour récupérer, stocker et redistribuer les produits. En même temps, des épiceries solidaires ferment et des personnes ne parviennent pas à manger correctement... Triple gâchis ! Nous garantirons aux associations les moyens nécessaires d'aide alimentaire afin de mener à bien ces missions. Les effectifs du service citoyen obligatoire pourront ainsi participer à ces tâches de solidarité.

L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE, UN DROIT ET UNE NÉCESSITÉ

Calculer ses droits sociaux, ouvrir son compte personnel d'activité pour se former, déclarer ses revenus : toutes ces actions, et d'autres encore, nécessitent de pouvoir utiliser les technologies numériques. Pour les pauvres, avoir un ordinateur ou un téléphone n'est donc pas un luxe déplacé, c'est un moyen essentiel d'insertion et de survie. Dans le cadre de la couverture haut débit de tout le territoire d'ici cinq ans, nous développerons des infrastructures publiques d'accès à internet (généralisation du Wi-Fi dans les espaces publics). Un tarif social pour l'accès à internet sera généralisé. Mais avoir accès ne suffit pas, nous développerons aussi la formation à l'usage des outils numériques, dès l'école. Enfin, les services publics s'adapteront, en proposant aux usagers l'accès aux outils, des conseils à leur utilisation et un accompagnement plus individualisé.

3. Ne laisser personne isolé

Nous augmenterons les effectifs des services publics pour un réel accompagnement des personnes. Les effectifs de Pôle emploi, des départements, des caisses d'allocation familiales ou des centres communaux d'action sociale sont trop réduits pour pratiquer autre chose qu'une gestion de masse inefficace et humiliante. Pôle emploi verra ses effectifs augmentés et les départements se verront imposer une obligation de financement des politiques d'insertion. Des lieux d'accueil physique seront ainsi réouverts, en milieu urbain comme en milieu rural.

Les associations qui assurent un accueil immédiat et sans condition des personnes en difficulté, seront soutenues, pour agir au plus vite et ne pas laisser la personne seule en attendant le rendez-vous Pôle emploi. Les structures d'accueil de jour et d'hébergement, aujourd'hui de plus en plus réduites à une seule fonction de mise à l'abri, verront leurs moyens d'accompagnement revalorisés, afin d'aider les personnes, non seulement à survivre, mais à sortir de la précarité.

Créer des partenariats entre institutions et associations permettra d'agir pour un accompagnement personnalisé et global de la personne. Les personnes en précarité sont aujourd'hui différenciées selon leur problématique (logement, santé, emploi, etc.), et suivies par autant d'intervenants sociaux qui ne se parlent pas. Les différentes organisations travailleront systématiquement en partenariats, pour proposer un accompagnement personnalisé et cohérent aux personnes, coordonné par un-e référent-e unique.

4. De nouveaux droits contre la précarité

Dans le cadre du principe de « l'État employeur en dernier ressort », nous assurerons à tou-te-s le droit d'avoir un emploi ou une activité en créant le « droit opposable à l'emploi ». En cas de chômage de longue durée, l'État proposera un emploi au chômeur en lien avec sa qualification, sur une mission d'intérêt général.

Nous augmenterons le nombre d'emplois aidés pour la jeunesse afin de permettre aux nouveaux arrivés de s'intégrer dans le monde du travail. Les contrats jeunes seront créés. Ces créations cibleront avant tout les territoires en difficulté et les secteurs privilégiés par la planification écologique.

Nous donnerons les moyens aux jeunes de se former. Les jeunes, à 18 ans, se verront octroyer un droit à trois ans de formation, utilisable jusqu'à 25 ans avec une allocation autonomie de 800 € sous condition de ressources pour permettre de se former selon leurs objectifs propres plutôt que de devoir enchaîner les emplois alimentaires.

Notre constat : l'Ubérisation, c'est la régression sociale

La révolution numérique est une nouvelle révolution industrielle. Le développement actuel du numérique, soumis aux logiques financières, mène à un éclatement des structures de travail.

Il conduit à l'apparition d'un modèle organisé autour de plates-formes digitales dans un nombre toujours croissant de domaines économiques et de services : transports, logistique, commerce, hôtellerie, éducation, etc.

La plate-forme Uber est devenue le symbole du désordre social généré par la dérégulation de l'économie en ayant recours aux outils numériques. « L'Ubérisation » de l'économie se caractérise par une déréglementation sauvage des professions et des secteurs ainsi que par un contournement frauduleux et généralisé des règles fiscales et sociales. **Elle provoque une disparition rapide des droits des travailleur-euse-s, par le recours massif à l'auto-entrepreneuriat.** Ce statut, créé en 2008 par Nicolas Sarkozy et François Fillon, s'accompagne d'une détérioration inédite des conditions de travail. L'Ubérisation pousse toujours plus loin la logique du capitalisme d'accumulation des profits dans les mêmes mains et de compression des salaires et des droits des sociaux.

Cette grande régression sociale n'a rien à voir avec la révolution numérique qu'il est possible de mener ! Oui, la révolution numérique peut être une opportunité pour revitaliser les garanties sociales et donner plus de liberté et de dignité dans l'exécution des tâches professionnelles. Il est donc urgent de réguler l'activité des plates-formes de type Uber et de construire un cadre protecteur du travail de toutes et tous. C'est en soutenant des modèles d'économie numérique démocratique respectueuse de ses usager-e-s que l'on empêchera la ponction du fruit du travail vers les profits.

LA SPIRALE DE L'ENDETTEMENT : L'EXEMPLE DE MICHAËL, CHAUFFEUR DE VTC

Auparavant chauffeur de direction, il se lance à son compte en auto entrepreneur, et utilise les applications pour trouver des clients. Mais, progressivement, les tarifs baissent, les clients se font moins nombreux et les courses moins intéressantes. Or, il a investi dans un van haut de gamme à **27 000 euros**. Il passe en société en 2015, mais sa situation se dégrade progressivement. Au cours de l'année 2016, il se retrouve endetté, ne parvient plus à payer son loyer, et est contraint de revenir vivre chez ses parents. Il parle d'Uber comme d'une société de « **foutage de gueule** », qui promet des chiffres d'affaires faramineux à ses « partenaires » mais qui maltraite en réalité ceux qui y sont de fait en position de salariés.

Notre projet : une économie numérique qui protège

Nous ne sommes pas les premier-e-s à nous élever contre les dégâts de l'Ubérisation.

Dès janvier 2013, les taxis se sont mobilisés contre la déréglementation de leur profession et la concurrence déloyale des plates-formes de type Uber. L'hiver dernier, **les chauffeurs de VTC ont protesté contre la casse des prix pratiquée par les plates-formes.** L'Urssaf a également engagé des procédures contre Uber afin d'exiger le paiement des cotisations patronales. Dans le secteur de la livraison de repas à domicile, des collectifs de coursiers à vélo se sont formés après la fermeture brutale des plates-formes Tok Tok Tok et Take Eat Easy. Aux États-Unis comme au Royaume-Uni, et dans la plupart des grandes villes du monde où les plates-formes de l'ubérisation s'implantent, des milliers de travailleur-euse-s tentent d'obtenir la requalification de leur pseudo-indépendance en salariat et lutter contre la surexploitation dont ils sont l'objet.

C'est au contact de ces luttes et en coopération avec plusieurs de ses acteur-trice-s que nous avons construit notre projet. Nous estimons qu'il est **néfaste pour notre société que celles et ceux qui travaillent n'aient ni sécurité ni autonomie**, et nous nous élevons contre la destruction des métiers. Il faut donc que la collectivité et les lois soient en capacité de ramener les travailleur-euse-s des secteurs ubérisés vers des situations socialement acceptables et économiquement vertueuses.

Nos propositions : le numérique au service de tous

1. Respecter les travailleurs et sauvegarder les métiers

TAXI / VTC, UNE CONCURRENCE DÉLOYALE : Mohammed A., taxi

« La déréglementation du secteur a inévitablement entraîné une perte conséquente de mon chiffre d'affaires, puis une perte de valeur de l'autorisation administrative que j'avais dû acquérir pour me conformer à la législation. C'est pour moi une injustice profonde puisque ces nouveaux arrivants font la même activité que moi sans en avoir les contraintes. Tu passes, du jour au lendemain, d'un métier noble avec un revenu convenable à la précarité, à une guerre des prix. Et cela nous a tous affaiblis dans le transport de particuliers : taxis comme VTC. »

Les deux premières propositions pour protéger les salarié·e-s consistent à **abroger la loi El Khomri et revenir sur les lois Macron**. Nous rétablirons la hiérarchie des normes sociales et le principe de faveur. En outre, nous **formulons plusieurs propositions** :

- **Permettre à tou·te·s les travailleur·euse·s affilié·e·es au régime social des indépendants (RSI) de rejoindre le régime général de la sécurité sociale.**

À l'heure où le travail indépendant est une grande réserve de travail à moindre coût, il est nécessaire d'harmoniser les protections et les garanties de l'ensemble des travailleur·euse·s en élargissant le régime général à toute la population active.

- **Renverser la présomption d'indépendance au profit d'une présomption de salariat.**

Selon le Code du travail, un·e travailleur·euse inscrit·e au registre du commerce et des sociétés (RCS) est présumé·e être indépendant·e, en dépit de la réalité de sa relation de travail. Dans un souci de protection du·de la travailleur·euse, la loi doit prévoir l'inverse : tout·e travailleur·euse réalisant sa prestation de travail dans une situation de dépendance économique (par exemple avec un client unique, ou sous le contrôle d'une plate-forme numérique) doit être présumé·e salarié·e, et ainsi jouir des droits qui s'y rattachent.

- Passer de l'économie pseudo-collaborative à l'économie coopérative.

Le numérique constitue une formidable opportunité pour permettre à des professions de s'affranchir du coût du capital. Plutôt que de revenir à une entreprise traditionnelle, le dépassement de l'Ubérisation consiste à encourager l'association des travailleur·euse·s en coopérative, qui leur permettrait de contrôler collectivement les plates-formes qui les mettent en relation avec les client·e·s et de cesser d'être ponctionné·e·s par celles et ceux qui en détiennent actuellement les clefs.

Le statut de coopérative n'exclut pas le financement extérieur, mais il attribue aux salarié·e·s un minimum de 51 % des parts de la société de façon à ce qu'elles et ils ne soient jamais soumis·e·s à un donneur d'ordre tout puissant comme c'est le cas actuellement pour les VTC. L'État et les collectivités locales doivent donc contribuer à soutenir ces coopératives de travailleur·euse·s indépendant·e·s.

UN PROJET DE COOPÉRATIVE DES COURSIERS À VÉLO

Jérôme Pimot, porte-parole du Collectif Coursiers « Les plates-formes de livraisons à domicile sont incapables de trouver un équilibre économique, malgré le salariat déguisé sous-payé et la précarisation des livreurs. Leur rentabilité est inatteignable en raison de leur surendettement servant d'abord à financer un marketing intensif rendu vital par la concurrence féroce entre plates-formes. Le nombre pléthorique de livreurs s'accompagne de remboursements récurrents en raison de clients insatisfaits des délais de livraison car les restaurants sont alors débordés. Les conditions de travail des livreurs les épuisent car ils doivent travailler plus qu'il n'est raisonnable pour parvenir à des revenus corrects.

Cet état est en réalité faussement collaboratif. Il est nécessaire de s'orienter vers du **coopératif**. En partageant les redistributions et en garantissant un statut aux travailleurs, le fonctionnement coopératif permettrait de remettre les livreurs au centre. Le fonctionnement **démocratique** d'une coopérative aurait aussi un but

émancipateur qui répondrait au besoin d'autonomie des livreurs, besoin qui a été jusqu'ici dévoyé par des plates-formes qui ont monnayé leur prétendue liberté contre un statut de travailleur corvéable à merci.

L'économie numérique coopérative peut offrir un vrai rôle à une grande partie de la jeunesse défavorisée, abandonnée et au final stigmatisée. Non pas un sous-rôle de « livreur dans "une" société » qui renverrait une fois de plus les populations précarisées à un emploi de domestique, mais un rôle d'acteur au sein de « LA » société qui ne peut que donner des résultats positifs à une époque minée par le déni de citoyenneté et l'abandon de l'intérêt politique. »

2. Se réapproprier le numérique

- Instituer une procédure d'agrément pour les plates-formes.

Il est nécessaire d'établir une structure administrative qui permette d'une part d'accompagner les acteur·trice·s du numérique dans leurs démarches, d'autre part d'adapter la lutte contre les fraudes fiscale et sociale à la nature juridique particulière des plates-formes numériques. Les plates-formes numériques devront donc se soumettre à une procédure d'agrément qui permettra de vérifier qu'elles satisfont aux obligations sociales, fiscales et réglementaires en vigueur.

- Construire des plates-formes publiques.

Les institutions publiques doivent également se doter de plates-formes numériques d'intérêt général. L'organisation d'un service public par le biais d'une plate-forme numérique permet de fluidifier et de simplifier la mise en relation entre le·la producteur·trice et l'usager·e. Ces plates-formes peuvent aussi bien concerner des services matériels (transports collectifs, réseaux de distribution de produits locaux, etc.) qu'immatériels (accès au droit, transparence des données, etc.). Construire des plates-formes publiques, c'est garantir que la valeur créée par un écosystème est reversée à la société, et non pas capturée sous forme financière. Pour cela, ces plates-formes prendront la forme de logiciels libres et devront garantir l'égalité d'accès et de traitement. Ils feront en outre l'objet d'une concertation permanente avec leurs usagers.

3. Améliorer la qualité des services

Nous estimons qu'un service sûr et de qualité n'est pas compatible avec la dégradation des conditions de travail et la déréglementation des professions. Pour nous, **la qualité d'un service passe d'abord par la dignité au travail et la reconnaissance professionnelle**, lesquelles nécessitent une rémunération décente et une reconnaissance du statut professionnel du·de la travailleur·euse.

L'évaluation de la qualité et de la sécurité des services doit être assurée par des autorités compétentes plutôt que soustraite gratuitement aux usager·e·s. Nous proposons donc la multiplication des moyens des groupements d'intervention régionaux, chargés du contrôle des activités de services, et l'association des usager·e·s à la gestion des plates-formes publiques ou coopérative comme le permet par exemple le statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Nous estimons en outre que le **redéploiement et l'amélioration du secteur public** dans les transports, la logistique et l'éducation permettront de pallier les insuffisances qui ont conduit au développement de cette économie sans règle.

LE SECTEUR PUBLIC « S'UBÉRISE » AUSSI

L'Ubérisation est une aubaine pour les entreprises qui veulent faire des économies à peu de frais, et le service public s'y est mis aussi. La Poste a investi dans des plates-formes de livraison rapide (Resto-in) et de course urbaine rapide (Stuart). Keolis, détenue majoritairement par la SNCF, s'est lancée dans la guerre des prix de VTC en investissant dans deux sociétés : LeCab et AlloCab.

Notre constat : les transports à reculons

Déplacer à la fois les personnes et les biens est indispensable au fonctionnement de notre pays. Le système des transports représente en France 18 % du PIB et emploie 1,34 million de personnes. Organisé comme il l'est, il ne répond pas efficacement à nos besoins.

Les dernières décennies ont vu :

- l'ouverture généralisée à la concurrence et à la dérégulation sociale provoquée par les politiques européennes ;
- la priorité donnée au transport routier sur tous les autres modes ;
- l'abandon progressif du fret ferroviaire ;
- en matière de transport des voyageurs, la SNCF a donné la priorité au « Tout TGV » aux dépens des autres lignes ;
- l'allongement des temps de transport pour les voyageurs et l'inaccessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- la réduction constante des budgets nécessaires aux voies navigables intérieures ;
- la privatisation des aéroports et la dérégulation du transport aérien, aboutissant à l'explosion du trafic « low-cost », synonyme de casse sociale ;
- la privatisation des ports maritimes.

Cette orientation politique profite essentiellement aux compagnies pétrolières, au BTP, à l'industrie automobile et aux banques. Elle répond aux intérêts des industriels qui ont encouragé le culte de la voiture par la publicité. En pratique, les gouvernements ont soumis le secteur du transport à la seule logique de la rentabilité.

La pollution due transports est massive. En France, l'accroissement de l'effet de serre est causé, pour plus des deux tiers, par les émissions de gaz carbonique (CO2). Le transport qui fonctionne au pétrole est le premier émetteur de gaz à effet de serre (GES) : 29% du total des émissions. Ces émissions sont en hausse. Le transport routier émet à lui seul 92% des émissions de GES !

Le parc automobile en France s'élève aujourd'hui à 26 millions de véhicules particuliers et utilitaires. Les véhicules diesel représentent 68 % du parc total, et 95 % des véhicules utilitaires roulant sur les routes françaises. Le moteur diesel est pourtant reconnu unanimement comme nocif par les communautés scientifique et médicale, occasionnant des épisodes graves de pollution aux particules fines et aux oxydes d'azote dans les villes, comme en 2016 dans les régions parisienne et lyonnaise.

La casse des services de transport est le résultat de la politique de l'Union européenne, politique libérale qui s'attaque aux emplois et aux conditions de travail des personnels. Ce faisant les services aux usagers se dégradent. Tous les secteurs sont touchés.

La réforme ferroviaire de 2014 est une déclinaison des « paquets ferroviaires » européens successifs (un « paquet ferroviaire » est un ensemble de directives européennes sur le fret et le transport). La fusion de Réseau ferré français (RFF) et de la SNCF n'a pas purgé, comme elle l'a prétendu, la dette ferroviaire de 44 milliards d'euros résultant du financement du réseau des Lignes grande vitesse (LGV). Cette dette est un des moyens de pression de la direction de la SNCF pour faire fonctionner cet établissement public comme une entreprise commerciale privée, pour supprimer des lignes et pour diminuer les effectifs, tout en payant des intérêts colossaux aux banques privées.

Avec 15 000 emplois supprimés depuis 2010, Air France subit de plein fouet l'application des directives européennes et le dumping social qu'elles génèrent.

La réforme portuaire de 2008 a privatisé les ports français et engendré la perte de plusieurs milliers d'emplois. Les entreprises de construction de matériels ferroviaires et routiers, les chantiers navals, les autoroutes ont été progressivement livrés au privé et à la seule logique du court terme et des profits.

Les transports collectifs répondent mal aux besoins. Ils n'apparaissent pas comme une alternative crédible à la voiture particulière. Selon l'Insee, en 2010 l'espace urbain regroupait 77,5% de la population métropolitaine et couvrait 22% du territoire français. Au nom de l'austérité, le nouvel appel à projets pour les transports collectifs urbains que prévoyait le Grenelle de l'Environnement a été abandonné.

La sécurité routière s'est dégradée après une amélioration continue de 2002 à 2013 : 3 427 tués sur les routes en 2013, 130 de plus en 2014, puis 59 de plus en 2015, soit + 5,5% en deux ans. L'année 2016 confirme cette évolution. La violence routière participe à la dégradation des conditions de notre vie quotidienne (vitesse, infractions, incivilité, etc.).

Le transport par vélo attend toujours une stratégie nationale volontariste. Le vélo est non polluant, bon pour la santé, économique pour le cycliste comme pour la collectivité. Pourtant les cyclistes ne bénéficient pas de la sécurité et du confort nécessaires. Au-delà des déclarations de bonnes intentions, le vélo est peu soutenu, en témoigne l'adoption d'une version rabougrie de l'indemnité kilométrique vélo.

Le transport ferroviaire de fret a été délaissé. La baisse du prix des carburants, conjuguée au dumping social par le recours à une main d'œuvre sous-payée d'Europe de l'Est, a favorisé le transport routier de marchandises. Le fret ferroviaire s'est effondré, passant de 52 à 32 millions de tonnes entre 2000 et 2014, tandis qu'il progressait par exemple en Allemagne et en Grande-Bretagne.

Le transport fluvial de fret est en voie d'extinction. Le réseau historique (Freycinet) de voies d'eau devrait évoluer pour augmenter son gabarit. Or, les investissements sont insuffisants. Le projet de canal Seine-Nord-Europe est surtout une vitrine : dans un contexte d'abandon du reste du réseau, il servira plutôt une flotte néerlandaise dont l'arrivée massive écrasera la batellerie française qui, tout en assurant plus de 60 % du transport fluvial, est déjà dans une situation d'extrême fragilité (500 exploitations encore à flot contre 3 000 en 1973).

Le transport aérien a été dérégulé. Les compagnies « low-cost » financées par les collectivités locales (donc par nos impôts) entretiennent une concurrence déloyale. En outre, les politiques libérales qui encouragent le dumping social, fragilisent les salariés.

Notre projet :

des transports écologiques et accessibles

La planification écologique et sociale suppose une réorganisation profonde du système existant, traitant sur un pied d'égalité les populations urbaines, péri-urbaines et rurales.

La priorité doit aller à la réduction des impacts négatifs des transports en matière de consommation d'énergie, de climat, de santé et de sécurité.

Nous donnerons plus de poids aux associations d'usagers des transports collectifs, aux cyclistes et aux syndicats des personnels du secteur, afin de tenir compte de leurs analyses pour l'élaboration des décisions.

Pour inverser la tendance au réchauffement climatique, **il est urgent de sortir de la dépendance au pétrole et donc de s'engager dans la recherche de solutions pour l'après-pétrole**. Cette transition doit se faire en concordance avec l'objectif de la sortie progressive du nucléaire. Il faut dépasser la loi de 2015 sur la transition énergétique qui fait la promotion du seul véhicule électrique. Travaillons au développement des économies d'énergie et des énergies renouvelables et propres dans tous les transports, tant individuels que collectifs.

Nos propositions : une nouvelle politique du transport

1. Investir dans les transports de l'après-pétrole

Nous proposons un plan pluriannuel d'investissements dans les transports de voyageurs qui ne dépendent pas du pétrole : marche, vélos, bus à énergie propre, tramways, TER, métro, trains intercitys, TGV. Nous développerons le transport ferroviaire et fluvial et le transport maritime côtier.

La contribution carbone sur le transport routier de marchandises et la taxe kilométrique aux frontières dépendant de la distance parcourue permettront de palier en partie les saccages écologiques du libre-échange.

2. Développer le transport ferroviaire

Nous porterons une nouvelle loi de réforme du système ferroviaire pour unifier le rail en un seul pôle public. En conséquence, nous proposons de :

- **Désobéir aux paquets ferroviaires européens** pour bloquer l'ouverture à la concurrence du trafic intérieur des voyageurs prévue en 2023.
- **Développer les transports ferroviaires afin d'assurer un maillage adapté aux différentes échelles des territoires**. Cela suppose de mettre en œuvre un plan de transport desservant harmonieusement et efficacement l'ensemble des liaisons TER, intercitys, TGV. Nous assurerons les liaisons entre agglomérations par des TGV, des trains intercitys, des TER et des trams-trains efficaces.
 - Revenir sur la loi Macron et les liaisons par autocars privés et polluants.
 - Ré-humaniser les gares grâce à la mise en place d'un personnel formé conformément aux valeurs du service public.
 - Soutenir les formules combinant le vélo et le TER, essentielles dans le cadre des déplacements domicile-travail : dans les régions qui ont fait ce choix, les quantités de CO2 émis ont drastiquement baissé.

Nous relancerons le transport de fret par voie ferrée, en particulier grâce au développement du transport combiné rail-route et du ferroutage (camions mis sur les trains), afin de réduire la part du transport routier des marchandises. Nous lancerons ainsi un grand plan ferroutage avec comme objectif que tous les camions traversant notre pays entre la frontière belge et la frontière espagnole passent sur des trains.

Un seul train de fret de 35 wagons peut porter à lui seul le chargement de 55 camions de 32 tonnes. Le fret ferroviaire est utile à l'économie du pays et à l'aménagement du territoire : il contribue au fonctionnement de pans entiers de l'industrie nationale ; il irrigue tout le territoire métropolitain. Une voie de fret utilisée draine avec elle des emplois directs (chargement, déchargement, conduite, etc.) et indirects (fonctions supports et d'appui), notamment dans les territoires ruraux. Nous inscrirons dans la loi le wagon isolé (messagerie ferroviaire) comme un service d'intérêt général.

3. Repenser la mobilité individuelle

Il est nécessaire de diminuer le recours à la voiture particulière et pour cela, réduire les distances parcourues. Cela impose l'aménagement des villes en quartiers accessibles à pied et en vélo, et la réorganisation des territoires autour des transports collectifs. Pour cela, nous proposons les mesures suivantes :

- Mettre en place une politique nationale en faveur du vélo et du vélo à assistance électrique (VAE) cohérente du national au local et suivie sur le long terme. Une attention toute particulière sera portée à l'intermodalité entre vélo et transports collectifs.
- Favoriser le co-voiturage, l'autopartage et le transport à la demande.
- Nationaliser les autoroutes.
- Garantir la responsabilité de l'État dans la gestion et l'entretien des routes nationales. L'enveloppe budgétaire ainsi économisée par les régions sera réattribuée à la création de stations d'alimentation en énergies propres pour les véhicules. Nous mettrons de cette manière en œuvre les conditions de mutation du parc automobile vers les énergies propres (électricité et gaz).
- Organiser un plan de sortie rapide du diesel en ville.
- Supprimer progressivement les avantages fiscaux liés au diesel pour les flottes d'entreprises.

4. Des transports accessibles pour toutes et tous

Afin de garantir à toutes et à tous la liberté d'aller et venir qui suppose un droit à la mobilité, **les transports collectifs urbains seront gratuits** pour les moins de 18 ans et les personnes sans emploi.

Dans les espaces ruraux ou difficiles à desservir par le ferroviaire, **nous organiserons des services publics d'autocars** avec une fréquence suffisante et la possibilité de se rendre à l'arrêt à pied ou à vélo pour inciter à moins utiliser la voiture.

Les outils numériques seront utilisés pour assurer le bon fonctionnement du système écologique de déplacements : modes actifs (marche, vélo, roller, etc.), transports collectifs, voiture partagée, seront connectés grâce à des correspondances étudiées, une tarification intégrée et une information globalisée, sans pour autant conduire à une quelconque « uberisation » des services qui y seraient associés.

Nous réaliserons des itinéraires cyclables pour relier les communes entre elles, comme c'est déjà le cas dans certains pays d'Europe (Pays-Bas, Danemark, Suisse). Les liaisons cyclables aux gares proches des parcours seront systématiques. Nous appuierons la réalisation de voies vertes et de véloroutes, appréciées de nos concitoyens comme des touristes étrangers, pour leurs loisirs et leurs vacances.

Nous atteindrons l'accessibilité totale progressive des transports collectifs publics et des villes aux personnes à mobilité réduite (personnes en situation de handicap, poussettes, personnes âgées, etc.). Nous viserons l'objectif « zéro obstacle » pour les personnes à mobilité réduite. Les préfets pourront se substituer aux maires pour imposer les travaux et fermer les bâtiments privés ne respectant pas la loi et imposer un plan de mise en accessibilité des transports, en particulier dans les trains intercitys.

Nous sanctionnerons les comportements sexistes dans les transports. 60% des usagers des transports collectifs sont des femmes, 87 % des femmes affirment avoir été victimes de harcèlement dans les transports. Nous mettrons en œuvre un ensemble de solutions pour supprimer le harcèlement sexiste dans les transports: éducation des usagers, formation des agents des transports, formation des personnels de sûreté, simplification du dépôt des plaintes, espaces d'accueil et d'écoute des femmes.

5. Organiser la multimodalité

Afin de bannir le transport routier diesel de nos villes, une rupture de la chaîne logistique s'impose. Nous organiserons, en différents lieux de l'agglomération (gare, nœud autoroutier, sortie d'autoroute, port) des centres de distribution urbaine, bases logistiques de tri, de stockage, éventuellement de vente, où s'opérera cette rupture de charge. À partir de ces centres, **nous mettrons en place une logistique « du dernier kilomètre » par toutes sortes de modes non polluants** (camions au gaz naturel, camionnettes électriques, tramways de fret, triporteurs à assistance électrique). Pour les produits frais, issus de l'agriculture et de l'élevage, une logistique particulière de proximité sera mise en place, favorisant les circuits courts de distribution, avec des véhicules non-polluants.

Le transport fluvial est le moins polluant à la tonne transportée, même s'il utilise le pétrole. Un convoi fluvial de 1500 tonnes remplace 47 camions de 32 tonnes. C'est une solution de transports dans certaines zones urbaines et entre des plateformes logistiques. Nous favoriserons des investissements et des innovations dans ce mode de transports, en rénovant les infrastructures fluviales existantes, et en augmentant leurs capacités. Le transport fluvial devra être systématiquement relié aux ports maritimes.

La logistique intercontinentale se fait essentiellement par du transport maritime utilisant le fuel. Très polluant pour les océans et leurs littoraux, ce type de transport doit être modernisé et hybridé (utilisation de l'énergie éolienne, solaire). Le recours massif au dumping social (équipages sous-payés et sous-qualifiés) augmente les risques d'accidents graves (marées noires, naufrages). **Dans le cadre du protectionnisme solidaire, le transport maritime intégrera des normes écologiques et sociales.**

6. Arrêter les grands projets inutiles

Nous arrêterons immédiatement le projet de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (NDDL). L'aéroport Nantes-Atlantique peut être agrandi. Les 1600 hectares prévus pour NDDL sont utiles à la préservation des écosystèmes et de l'agriculture biologique et paysanne.

Le projet d'autoroute ferroviaire Lyon-Turin sera également arrêté. Nous n'avons pas besoin d'une deuxième ligne ferroviaire – de surcroît privatisée – entre la France et l'Italie. Son unique motivation mercantile, imposée par des firmes multinationales, est d'intensifier le transport de marchandises vers et depuis les pays de l'Est. La ligne ferroviaire actuelle entre la France et l'Italie permet de mettre immédiatement 2 000 camions par jour sur des trains. Et donc de diminuer rapidement la pollution dans les vallées alpines, sans attendre l'issue d'un chantier aussi gigantesque qu'incertain.

Un projet aussi considérable (30 milliards, soit 20 fois Notre-Dame-des-Landes) ne peut être lancé sans véritable débat public. L'argent public prévu pour ce chantier doit, au contraire, être mobilisé au service du développement ferroviaire. Au niveau national avec notamment la mise en service d'une autoroute ferroviaire Nord-Sud. Au niveau régional également avec le doublement des voies uniques entre Grenoble et Valence, entre Aix-les-Bains et Annecy, entre Saint-Étienne et Clermont-Ferrand ; la décongestion du nœud ferroviaire lyonnais (traversée et sortie sud) et l'amélioration de la desserte Grenoble-Lyon.

Notre constat : la fracture territoriale

L'égalité des citoyens est indissociable de l'idéal républicain. Mais la fracture territoriale est indéniable dans notre pays.

La métropolisation, la mise en concurrence des territoires, le productivisme et la course à la rentabilité financière sont les maîtres mots des politiques menées ces dernières années. En leur nom, les gouvernements successifs ont renoncé à l'idée même d'aménagement du territoire. Entraînant un déséquilibre inacceptable entre les territoires, ces politiques aveugles ont créé des zones oubliées de la République.

Une succession de mesures a entrepris le démantèlement des services publics de notre population. Motivée par une logique purement gestionnaire, la réforme territoriale – encore en cours d'application – est en outre menée dans un contexte d'austérité budgétaire. Elle limite les compétences et les moyens des **communes** en matière d'équipement et d'aménagement du territoire. Leurs capacités d'action de proximité sont réduites, diluées dans des **communautés de communes** XXL, technocratiques, dominées par les grandes communes et engagées dans une concurrence féroce pour l'accès aux subventions de l'État et des régions. Quant aux **départements**, ils se voient dépossédés à leur tour de l'essentiel de leurs droits et moyens d'action. Ils sont pourtant des outils institutionnels indispensables, situés à la bonne échelle d'accompagnement et de coordination des politiques locales et territoriales, notamment en matière sociale.

Les **intercommunalités** et les **régions** sont les grands vainqueurs de la désorganisation de notre cadre républicain, avec l'abandon des politiques de solidarité au profit de la concurrence libre et non faussée et de la privatisation des services prônée par l'Union européenne.

Au final, **la réforme territoriale accentue la concentration des pouvoirs de barons locaux**. La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) ne fait rien de moins qu'opérer un tri sélectif entre les citoyen·ne·s en fonction de leur lieu de vie, accentué par l'inégalité de dotation entre communes urbaines et rurales. Elle est attentatoire à la citoyenneté, à la démocratie et aux principes républicains fondamentaux.

Élaborés sans réelle information ni participation de la population, **les programmes d'État pour l'aménagement du territoire s'inscrivent depuis des décennies dans la logique de l'Europe libérale et de ses traités et directives**. L'État a ainsi géré ses investissements à l'aune de stratégies austéritaires et productivistes. Les dotations ont notamment connu une baisse drastique sous la présidence Hollande. La nation entière et ses valeurs républicaines payent au prix fort cet asservissement aux exigences de l'Union européenne.

Les conséquences de ces choix se font particulièrement sentir dans les zones rurales. Les services publics y connaissent une nette dégradation, jusqu'à disparaître de certains lieux de vie. Écoles, lieux et réseaux de création culturels, hôpitaux, médecins, bureaux de poste, transports publics et dessertes ferroviaires... Tous les secteurs sont touchés.

Résultat : les services nécessaires au quotidien sont de plus en plus éloignés, concentrés dans des zones de métropolisation qui regroupent centres économiques, sociaux et institutionnels. En conséquence, **les zones à l'abandon subissent une désertification alarmante**. Pour les personnes âgées, les moins mobiles et les plus précaires, les liens sociaux se relâchent et l'isolement augmente.

La destruction des services publics est la première cause de la désertification des territoires ruraux. Elle est un frein à leur développement économique et à l'installation d'habitants. La situation est aggravée par l'expansion

d'une agriculture productiviste ou, selon les territoires, par la régression de l'agriculture. La politique agricole commune est responsable d'une inégale répartition des subventions. Elle est allée de pair avec l'effondrement du nombre des exploitations agricoles, la baisse des revenus, la délocalisation des productions et des activités de transformation.

Quant aux territoires périurbains, ils sont mis à l'écart des décisions politiques et apparaissent comme les oubliés du développement économique. Du fait de la concurrence aveugle entre territoires, le choc de désindustrialisation a été accompagné d'une perte massive d'emplois industriels et agricoles. La dégradation des conditions de vie des habitants, abandonnés par l'État et parfois sans espoir de retrouver un emploi, explique pour partie la montée du vote FN et de l'abstention de masse. En plus d'être inefficace économiquement, cette politique libérale a ainsi exacerbé la colère et le sentiment de relégation de catégories très diverses de la population. Nombre d'habitants de ces zones périurbaines doivent par ailleurs passer une part importante de leur temps libre en voiture entre leur domicile et leur lieu de travail. Cette mobilité subie est liée directement à une politique qui a favorisé l'étalement urbain et la séparation des fonctions d'habitation, d'emploi et de commerce.

Dans les petites villes, on constate enfin une désertification des centres, vidés par la politique du tout-voiture et du tout-supermarché. La recherche du seul développement économique, sans vision humaniste ni respect pour l'histoire et le patrimoine, a provoqué le remplacement des lieux de vie par des lieux de consommation. Ainsi se sont multipliées les zones d'activité et les zones commerciales, où les grandes enseignes ont remplacé les commerces de proximité et l'artisanat, se sont multipliées.

Notre projet : une ambition nouvelle pour les territoires

Le principe général de responsabilité selon lequel l'État est le garant de l'égalité des citoyens sur l'ensemble du territoire devra être réaffirmé et consolidé (péréquation financière, garantie de l'application des droits, égalité de traitement, etc.). Personne ne sera laissé pour compte. L'autonomie des collectivités territoriales devra être assurée grâce à l'actualisation du principe de libre administration contenu dans la Constitution.

Notre objectif est l'égalité des citoyen-ne-s : chacun doit avoir les mêmes droits sur tout le territoire national. Cela passe par une **égalité d'accès aux services publics**. À l'État de reconstruire le maillage territorial de ces services là où il est aujourd'hui insuffisant. Le maintien de services publics de qualité est par ailleurs l'une des clés de la vitalité sociale et économique de nos territoires.

Mais l'égalité concerne aussi **l'accès à l'emploi**, ce qui implique de répartir sur tout le territoire les activités économiques, et plus particulièrement impulser leur relocalisation dans les zones rurales et les villes moyennes. Les deux piliers de la relance de l'activité par l'investissement public et la planification écologique seront déclinés aux différents échelons territoriaux.

Préférant l'indicateur de progrès humain à l'approche aveugle par le produit intérieur brut, nous proposons de mettre le bien-vivre au centre des politiques publiques pour construire une société égalitaire, durable et maîtresse de son destin. Pour cela, deux principes prédomineront dans l'aménagement du territoire national : **la coopération des territoires et la participation citoyenne**.

L'aménagement du territoire ne doit plus être considéré sous l'angle de la concurrence économique. Au contraire, **la diversité des territoires permet une complémentarité** dont nous devons tirer parti, entre autres pour le défi qui nous attend en matière de protection de l'environnement.

Dans cette perspective, les zones rurales ont toute leur place : c'est à partir de ces territoires que nous pourrons **instaurer la règle verte** qui exige de ne pas prendre plus que la nature ne peut donner. La planification écologique permettra de transformer les modes de production et de consommation des produits agricoles, d'engager la maîtrise publique de l'utilisation des fonciers agricole, forestier, urbanisé et touristique et de relocaliser les productions utiles

et créatrices d'emplois. Des compléments sont disponibles dans les livrets de la même collection « Face à l'urgence climatique, la planification écologique » portant sur la règle verte et « Pour une agriculture écologique et paysanne » portant sur l'agriculture et l'alimentation.

De plus, **l'objectif de l'autonomie alimentaire et énergétique** amènera à privilégier l'approvisionnement en circuits courts, et le déploiement des énergies renouvelables, toujours en tenant compte des spécificités territoriales.

Mais plus que tout, c'est la coopération territoriale et non la concurrence qui paraît la mieux à même d'assurer la **transition écologique**. Pour être soutenables, les villes ont besoin de coopérations étroites avec les zones rurales. Il s'agit donc de recréer du lien entre les territoires et leurs habitants.

De tels changements ne sauraient se faire sans l'approbation et la participation des populations locales, qui sont au premier chef concernées par ces transformations. À tous les niveaux de décision, l'implication citoyenne (consultation, droit de regard, mise en œuvre des politiques) est nécessaire. Il faut donc revoir le cadre institutionnel de notre organisation territoriale afin de rapprocher les instances de décision des populations et de leurs lieux de vie. L'articulation entre la planification nationale de l'aménagement du territoire et les institutions locales est nécessaire. Cette organisation démocratique doit s'appuyer sur les communes et les départements qui, par leur taille, sont les échelons les plus aptes à organiser efficacement la vie démocratique dans tout le pays.

Nos propositions : des territoires vivants pour des citoyens égaux

1. Une organisation territoriale démocratique

Abroger les lois de l'Acte 3 de la décentralisation (loi NOTRe, loi MAPTAM [Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles], loi relative à la délimitation des régions) pour mettre en place une organisation territoriale autour des communes et des départements. Ces collectivités seront le pivot de la construction d'espaces de souveraineté à l'échelle des bassins de vie.

Reconnaître le principe de libre administration des collectivités, par des communautés de communes choisies et non plus imposées. À l'opposé d'une logique de régionalisation, l'État reprendra le premier rôle de mise en cohérence du développement économique des territoires, dans un objectif d'intérêt général et de transition planifiée et écologique de l'économie.

Permettre la participation des citoyen·ne·s aux décisions des collectivités par l'instauration de conférences citoyennes de territoire.

Assurer la transparence des décisions et en finir avec la concentration du pouvoir dans les collectivités locales. Le code général des collectivités territoriales sera notamment modifié afin de séparer fonctions délibératives et fonctions exécutives. Il s'agit, à travers ces mesures, de garantir le fonctionnement démocratique des institutions, les territoires ne devant pas être des baronnies minées par le clientélisme.

2. Planifier la justice territoriale

Mettre en place un commissariat à l'aménagement du territoire, doté de moyens d'analyse et de planification.

Promulguer une loi de justice territoriale visant à enrayer la loi du marché, à permettre l'égalité d'accès des citoyen·ne·s aux services publics et promouvoir la coopération et le développement soutenable et juste de tous les territoires de la République.

Inscrire l'égalité d'accès aux services publics des habitants de tous les territoires de la République sur les missions essentielles de l'État inscrites dans la Constitution : santé, éducation, eau, énergie, transports, communications, accès à la culture et aux services sociaux.

Renforcer le versement pour sous-densité (outil qui permet de lutter contre l'étalement urbain en autorisant l'instauration par les communes d'un seuil minimal de densité par secteur) et planifier le rapprochement des bassins de vie et des bassins d'emploi, afin de stopper l'étalement urbain.

3. Redéployer les services publics

Faire un moratoire sur les fermetures de services publics et un plan de redéploiement des services publics sur les territoires ruraux et périurbains : services postaux, gares de proximité, hôpitaux et services de santé, écoles, palais de justice.

Abroger les « conventions ruralité » qui visent à diminuer le nombre d'écoles en milieu rural pour les remplacer par de grosses structures éloignées des lieux de vie des enfants ; maintenir les écoles à classe unique ; réouvrir les écoles.

Supprimer les Groupements hospitaliers de territoire (GHT) et reconstruire le maillage des hôpitaux et des maternités de proximité. Il s'agit de garantir la qualité de la prise en charge à toutes les générations et de combler les déserts médicaux par la création d'un corps de médecins généralistes fonctionnaires.

Sortir du tout TGV et développer les trains du quotidien (TER et Intercités) ; réouvrir les gares et lignes fermées ; assurer un maillage fin du territoire par la planification intermodale des moyens de déplacement.

Planifier l'accès au haut débit et au très haut débit, avec l'objectif de résorber en priorité les zones blanches. La couverture 4G sera étendue sous l'égide d'un service public du numérique et de la téléphonie.

Développer la culture de proximité, les lieux d'accès à celle-ci et des réseaux de diffusion des pratiques culturelles. Les manifestations culturelles seront soutenues dans les territoires ruraux et périurbains.

4. Des territoires ruraux moteurs de la transition écologique

Refuser les baisses de dotations aux collectivités mises en place par le gouvernement Hollande et garantir une dotation à la hauteur des missions transférées aux collectivités. Il sera également mis fin au remplacement des dotations de l'État par des fonds d'investissement (du type de la DETR [Dotation d'équipement des territoires ruraux] ou des contrats de ruralité). Les collectivités doivent avoir les moyens d'investir mais également des dotations stables en fonctionnement.

Appuyer le développement des circuits courts de transformation et de distribution de produits agricoles, des coopérations et des échanges entre villes et territoires ruraux, afin de contribuer à une plus grande autonomie alimentaire des bassins de vie. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire seront activement soutenues, afin de répondre aux besoins de commerces et de services marchands de proximité.

Soutenir la création de coopératives locales de production d'énergie renouvelable dans les territoires ruraux, en lien avec un pôle public de l'énergie, afin de contribuer à la soutenabilité des villes.

Faire respecter la règle verte par toutes les politiques publiques de l'État et des collectivités, afin de préserver la biodiversité et l'équilibre de l'écosystème.

Notre constat : la flexibilisation est au seul service des actionnaires

Ces dernières années, la feuille de route du Medef a été suivie à la lettre par les gouvernements successifs, au nom de la « compétitivité » et de la lutte contre le chômage.

Celle-ci nécessiterait la remise en cause des protections des salarié-e-s, au motif que le manque de flexibilité et le « coût » du travail empêcheraient les employeur-euse-s d'embaucher. **L'intérêt des salarié-e-s a disparu des débats sur le Code du travail.**

Pourtant, la responsabilité du Code du travail dans la situation de l'emploi n'est en rien démontrée, même si elle est constamment assénée dans les médias. Plusieurs études de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) prouvent **qu'il n'y a aucune corrélation entre diminution des droits des salarié-e-s et baisse du chômage.** C'est avant tout le carnet de commandes, et non l'état du droit du travail, qui dicte la politique d'embauches d'une entreprise. Le bilan du gouvernement Hollande le démontre : le chômage n'a jamais été aussi élevé malgré la facilitation du licenciement, la réduction des droits collectifs des salarié-e-s et la multiplication des possibilités de dérogation à la loi par des accords d'entreprise.

Accuser le droit du travail d'être un frein à l'emploi, cela revient à accuser celles et ceux qui sont en emploi et qui bénéficient des protections données par le Code du travail d'être responsables de l'augmentation du chômage. Comme s'il y avait deux camps face à face : celles et ceux qui se situent « au dedans », qui disposent d'un CDI (Contrat à durée indéterminée), et celles et ceux qui sont « au dehors », enchaînant les contrats précaires et les périodes d'inactivité. Ces analyses cherchent à opposer les salarié-e-s entre elles et eux. Elles oublient surtout le rôle des employeur-euse-s et des actionnaires dans la gestion de l'emploi en France. C'est aussi renoncer aux acquis sociaux au prétexte d'une concurrence mondiale, cette course au moins-disant organisée par le libre-échange et la libre circulation des capitaux.

Des conditions de travail dégradées pour augmenter les dividendes, ça suffit ! Cette politique n'a qu'un intérêt en réalité : accroître la ponction que les actionnaires réalisent sur le travail en obligeant les salarié-e-s à accepter des baisses de salaires, des hausses du temps de travail sans contrepartie, des dégradations de leurs conditions de travail, sous la menace des licenciements. Cela fonctionne : depuis trois ans, la France est la championne d'Europe des dividendes. Au cours du deuxième trimestre 2016, 35 milliards d'euros ont ainsi été distribués par les grandes entreprises à leurs actionnaires, soit une hausse de 11 % en un an.

À cause de cette politique, les salarié-e-s souffrent davantage au travail et ont moins de temps libre. La frontière entre la vie privée et la vie professionnelle disparaît peu à peu. Les maladies professionnelles, les burn-out et les suicides sur le lieu de travail se multiplient.

Il n'y a aucune fatalité à cela, cette politique est un choix stratégique de gouvernements qui ont mis au cœur de leur projet l'intérêt des actionnaires et des plus riches au détriment des conditions de travail des salarié-e-s.

Notre projet : pour un Code du travail protecteur et émancipateur

La mise en avant du « dialogue social » par le gouvernement n'a été que le prétexte pour légitimer le pouvoir patronal, qui n'a eu de cesse d'augmenter.

La nature du comité d'entreprise (CE) a été bouleversée. À l'origine, le CE est une instance chargée du contrôle de la marche générale de l'entreprise, un contrepoids au pouvoir de décision unilatéral de l'employeur·euse. Le gouvernement l'a transformé en une courroie de transmission auprès des salarié·e·s de la vision qu'ont de l'entreprise ses actionnaires. Il a utilisé dans ce but la promotion d'une hypothétique démocratie sociale, dont il a liquidé dans le même mouvement une grande partie des fondements et des moyens.

C'est tout l'inverse qu'il convient de faire en redonnant aux salarié·e·s les droits qu'elles et ils ont perdus, par l'abrogation de l'ensemble des réformes du Code du travail mises en œuvre par le gouvernement (loi dite de Sécurisation de l'emploi, loi Rebsamen, loi Macron, loi El Khomri). Il s'agit de ne pas s'arrêter à renverser la logique, il est urgent de créer de nouveaux droits permettant aux salarié·e·s d'être mieux protégé·e·s. La mondialisation et le développement de la financiarisation de l'économie ne justifient pas une réduction des droits au nom de la compétitivité, mais bien au contraire leur extension. Les salarié·e·s ont besoin de davantage de protections pour faire valoir leurs intérêts face aux exigences de rentabilité des actionnaires.

Il est urgent de mettre fin à la souffrance au travail ! Le but du programme de la France insoumise est de bâtir un Code du travail réellement protecteur des salarié·e·s, pour mettre fin au chantage à l'emploi, à la souffrance au travail, et pour améliorer les conditions de travail et le pouvoir d'achat. Par la loi, nous interdirons les pressions des employeur·euse·s qui ont poussé, par exemple, une caissière d'Auchan à faire une fausse couche sur son poste de travail, ou une factrice de la Poste à continuer à travailler après un AVC. **Il s'agit également de garantir le respect des droits individuels et collectifs en augmentant les effectifs et les moyens de l'Inspection du travail.**

Enfin, le Code du travail doit devenir un outil d'émancipation des salarié·e·s en donnant la possibilité à leurs représentant·e·s de porter des alternatives à la gestion patronale et financière de leurs entreprises. Ainsi, l'objectif de bien-être au travail prendra le pas sur les intérêts financiers à court terme.

Nos propositions : rétablir ce qui a été détruit, construire de nouveaux droits

1. Rétablir la hiérarchie des normes

Nous abrogerons la loi El Khomri et rétablirons la hiérarchie des normes et le principe de faveur. La loi El Khomri ajoute de nombreux domaines dans lesquels l'accord d'entreprise pourra déroger aux normes plus favorables des accords de branche et de la loi (taux de majoration des heures supplémentaires, durée quotidienne et hebdomadaire du travail, modalités de prise des congés payés, etc.). Par ailleurs, cette loi a étendu la possibilité ouverte à l'employeur-euse de négocier un accord d'entreprise imposant l'augmentation du temps de travail sans contrepartie salariale, ou la réduction du salaire pour un temps de travail équivalent sans que l'entreprise soit en difficulté économique.

Ces nouvelles possibilités de « négociation », souhaitées par le Medef, ont pour seul objectif de contraindre les salarié-e-s à céder toujours plus de leurs droits dans un rapport toujours plus asymétrique avec l'employeur-euse. Le référendum d'entreprise prévu par la loi El Khomri est à ce titre le symbole de la suppression des derniers intermédiaires destinés à assurer la protection des salarié-e-s.

Instruit de cette réalité, le projet de la France insoumise prévoit **l'abrogation de la loi El Khomri et de toutes les dispositions des lois antérieures permettant aux accords d'entreprise, ainsi qu'aux accords de branche, de déroger aux règles plus favorables prévues par la loi, afin de rétablir le principe de faveur à tous les niveaux.**

LE PRINCIPE DE FAVEUR

En droit du travail, le principe de faveur garantit que le résultat de la négociation entre les syndicats et les patron-ne-s, au niveau de la branche professionnelle comme au niveau de chaque entreprise, n'aboutira à aucune situation défavorable pour les salarié-e-s, en comparaison de la protection qui découle de la loi. C'est pourquoi l'on peut dire **qu'en vertu de ce principe, un accord d'entreprise n'est valable que dans ses clauses qui sont plus favorables que la convention collective**, qui elle-même n'est valable que dans ses clauses qui sont plus favorables que la loi.

Ce principe, hérité de la vision lucide d'après laquelle les salarié-e-s ont de meilleures chances d'être protégé-e-s par la loi plutôt que par le résultat du rapport de force dans chaque entreprise, a été entamé plusieurs fois depuis 1982. En particulier, les accords d'entreprise ont pu déroger défavorablement aux accords de branche pour ce qui concerne la durée et l'aménagement du temps de travail.

Le respect du principe de faveur permet aussi de **lutter contre le dumping social entre les entreprises françaises.** Les changements introduits par la loi Travail auront pour conséquence que les entreprises qui se soucient de payer correctement leurs salarié-e-s subiront la concurrence déloyale des entreprises rognant sur les droits des leurs.

2. Éradiquer la précarité

Le recours au CDD (contrat à durée déterminée) par les entreprises sera encadré par des quotas : pas plus de 10 % de contrats précaires dans les PME, pas plus de 5 % dans les grandes entreprises. Le travail du dimanche sera limité à certains secteurs (hôpitaux, transports, etc.). Le fractionnement du temps de travail sera encadré par la loi et surveillé par la médecine du travail et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), dont les moyens seront renforcés.

De nombreux·ses auto-entrepreneur·euse·s sont aujourd'hui fragilisé·e·s et précarisé·e·s. Selon l'Insee, « au bout de trois ans, 90 % des auto-entrepreneurs dégagent un revenu inférieur au Smic au titre de leur activité non salariée ». Pour beaucoup, il s'agit de salariat déguisé. Les employeur·euse·s, privé·e·s comme public·que·s, évitent ainsi cotisations sociales patronales et frais de gestion de la main-d'œuvre, en externalisant celle-ci via l'auto-entrepreneuriat. Ces travailleur·euse·s indépendant·e·s sortent du cadre protecteur du droit du travail et des acquis sociaux du salariat. Elles et ils sont ainsi dépourvu·e·s de droits qui devraient pourtant être pris en charge par leur donneur d'ordre : protection chômage, congés payés, durée légale du travail, etc. Aujourd'hui, les travailleur·euse·s qui souhaitent voir requalifier leurs statuts en salarié·e·s sont confrontés à de longues et difficiles batailles juridiques.

Nous proposons de réintégrer les très petit·e·s entrepreneur·euse·s fortement dépendant·e·s dans le giron des droits et de la protection sociale des travailleur·euse·s en étendant le cadre protecteur du salariat. Les travailleur·euse·s des plates-formes seront présumé·e·s salarié·e·s, à l'inverse de ce que prévoit la loi El Khomri. Nous faciliterons la requalification du statut d'auto-entrepreneur·euse en contrat de travail salarié. Plus globalement, nous repenserons les critères de la subordination pour qu'elle prenne en compte la dépendance économique.

3. Édifier la Sécurité sociale professionnelle

Nous voulons construire un nouveau statut protecteur pour les travailleur·euse·s en créant la Sécurité sociale professionnelle. Pour mettre fin à la précarité, particulièrement subie par les jeunes et les femmes qui enchaînent souvent les CDD à temps partiel sans possibilité de se projeter dans l'avenir, nous proposons la mise en place d'une Sécurité sociale professionnelle.

Il s'agit d'abord d'assurer la continuité des droits personnels hors du contrat de travail (droit à la formation, ancienneté, etc.). Nous garantirons la continuité du revenu en cas de perte d'emploi, c'est-à-dire qu'un·e salarié·e qui démissionne aura droit aux indemnités chômage. Les droits seront également ouverts dès le premier jour de fin de contrat de travail.

Nous établirons le « droit opposable à l'emploi » en faisant de l'État l'employeur en dernier ressort : en cas de chômage de longue durée, l'État doit proposer un emploi à la chômeuse ou au chômeur en lien avec sa qualification, sur une mission d'intérêt général. L'indemnisation par l'allocation chômage se poursuivra jusqu'à ce qu'un tel emploi soit proposé par l'État. Le livret « Emploi », dans la même collection, abordera ce thème avec plus de précisions.

Avec la Sécurité sociale professionnelle, chaque salarié·e bénéficiera de droits garantis collectivement transférables d'une entreprise à l'autre, d'une branche à l'autre, et qui se maintiendront pendant les périodes de non-emploi.

4. Agir sur les licenciements pour conserver et développer l'emploi

La première urgence est d'interdire les licenciements boursiers. Les licenciements boursiers sont ceux qui interviennent alors que l'entreprise ne connaît aucune difficulté financière réelle. Lorsqu'elle rencontre des difficultés économiques ou que des menaces pèsent sur la sauvegarde de son activité productive, une entreprise

peut procéder à des licenciements pour des motifs économiques. Mais on parle de licenciements boursiers lorsque ses dirigeant-e-s organisent la diminution de ses effectifs dans un seul objectif de rentabilité à court terme, pour accroître les bénéfices au profit des actionnaires, et au détriment de l'emploi des salarié-e-s.

La loi El Khomri facilite encore davantage les licenciements boursiers en élargissant la définition des motifs économiques. Désormais, un licenciement économique peut être justifié par « une baisse des commandes ou du chiffre d'affaires » pendant un à quatre trimestres (selon la taille de l'entreprise) ou « tout élément de nature à justifier des difficultés ». Les licenciements seront interdits par la loi quand l'entreprise est en bonne santé financière, c'est-à-dire quand son niveau de trésorerie, d'endettement et d'autofinancement ne remet pas en cause sa viabilité à court terme.

La deuxième étape est de mettre fin à l'impunité des employeurs en cas de licenciements abusifs. Aujourd'hui, un licenciement dépourvu de cause réelle et sérieuse prononcé par un-e employeur-euse ne conduit qu'à l'octroi de dommages et intérêts. Les salarié-e-s qui obtiendront gain de cause devant le Conseil des prud'hommes auront droit, comme les salarié-e-s protégé-e-s actuellement, à la réintégration dans leur emploi et au versement de l'ensemble des rémunérations entre leur éviction et leur réintégration effective.

LA FINANCE CONTRE L'EMPLOI

Les licenciements boursiers sont mis en lumière pour la première fois avec l'affaire Michelin en 1999 : la société affiche des bénéfices semestriels en augmentation de 17 % tout en procédant à la suppression de 7 500 emplois en Europe. En 2009, c'est au tour du groupe Total Fina Elf d'annoncer un bénéfice de 14 milliards d'euros et 555 suppressions de postes.

La logique de financiarisation de l'économie, à l'origine de la crise amorcée à l'automne 2008, perdure. Chaque semaine, **des entreprises bénéficiaires licencient dans l'unique but de conserver des marges de profit** nécessaires à une importante rétribution de leurs actionnaires. En 2015, les bénéfices des entreprises du CAC 40 étaient en hausse de 20 % et s'élevaient à 78 milliards d'euros. Pour autant, les annonces des plans de licenciements dans ces entreprises n'ont pas cessé. En février 2016, le groupe pharmaceutique français Sanofi supprime 600 emplois en France tout en distribuant 3,8 milliards d'euros à ses actionnaires et en continuant à percevoir le crédit d'impôt recherche (CIR) et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) versés par l'État. Durant l'été 2016, SFR annonce la suppression de 5 000 emplois – avec l'aval du gouvernement –, soit un tiers des effectifs de l'entreprise en France. Pourtant, les bénéfices de l'opérateur s'élèvent à 700 millions d'euros sur l'année 2015. En novembre 2016, Airbus évoque la suppression de 1 164 emplois et la fermeture du site de Suresnes pour améliorer ses résultats financiers.

Par ailleurs, nous étendrons les délais de prescription pour l'ensemble des actions devant le Conseil de prud'hommes à cinq ans à partir de la rupture du contrat de travail.

Le troisième aspect d'une lutte résolue pour conserver les emplois est de réformer la rupture conventionnelle pour empêcher les licenciements déguisés. Instaurée en 2008 pour flexibiliser le marché du travail, la rupture conventionnelle permet en principe à un-e employeur-se et à un-e salarié-e de rompre le contrat de travail d'un commun accord, sans motif à énoncer. Elle impose le versement d'une indemnité proportionnelle à l'ancienneté du/de la salarié-e, souvent peu élevée.

Depuis sa création, elle est largement utilisée : plus de 350 000 départs en rupture conventionnelle ont ainsi été validés en 2015.

La rupture conventionnelle présente des dérives évidentes. Pour les plus faibles, elle est souvent acceptée par le-la salarié-e poussé-e par son employeur-euse à la suite d'une situation de mal-être, voire de conflit au travail. Elle constitue en outre un véritable outil d'ajustement de l'emploi et permet aux employeurs de contourner les règles du licenciement économique. Elle prive ainsi les salarié-e-s de la protection prévue par la loi dans ce cas. Enfin, elle fait porter le coût de la perte d'emploi sur l'assurance chômage et non sur l'employeur. Pour certains cadres bien rémunérés, elle est aussi un arrangement avec l'employeur afin de s'affranchir du cadre usuel des licenciements et de permettre du travail déguisé.

Dès lors, la France insoumise propose de **supprimer la rupture conventionnelle**. Cela ne mettra pas en difficulté les salarié-e-s qui souhaitent quitter leur entreprise, car en démissionnant, elles et ils pourront continuer à bénéficier des droits à l'ensemble des dispositions de la Sécurité sociale professionnelle.

5. Mettre la citoyenneté au cœur de l'entreprise

Nous renforcerons les droits des salarié-e-s dans les procédures collectives. Alors que le candidat Hollande s'était engagé durant la campagne présidentielle 2012 à lutter contre la fermeture des sites rentables, la loi « Florange » adoptée en 2014 se limite à demander aux entreprises de plus de 1 000 salarié-e-s désireuses de fermer un site de rechercher un-e repreneur-euse durant trois mois, sans obligation de résultat, et d'en informer le comité d'entreprise. Aucun droit de préemption des salarié-e-s dans la reprise de l'activité n'a été prévu par cette loi.

La France insoumise propose de **créer un véritable droit de reprise de leur entreprise par les salarié-e-s**. Cette possibilité de reprise pourra intervenir dans le cadre de difficultés économiques rencontrées par l'entreprise mais également en cas de fermeture pour une raison autre que des difficultés financières (p. ex. : départ à la retraite du chef d'entreprise et absence de repreneur). Ce droit passera par les mesures suivantes :

- . **Obliger les sociétés à communiquer aux représentant-e-s des salarié-e-s**, soumis-e-s à une obligation de discrétion, les informations concernant l'éventuelle fermeture de la société. Reconnaître aux représentant-e-s des salarié-e-s un droit à la communication de tout document utile.
- . **Consacrer un véritable droit de préemption des salarié-e-s** en introduisant une priorité dans la loi qui impose au juge de favoriser les plans de cession sous forme de reprise en coopérative (au statut de Scop par exemple) lorsque le projet économique proposé est viable.
- . **Soutenir et accroître les structures accompagnant les salarié-e-s dans la reprise d'entreprises** en difficulté ou en voie de fermeture faute de repreneur-euse-s.
- . **Refondre la procédure de contestation des licenciements économiques** pour qu'ils ne puissent pas être effectifs tant que les voies de recours devant les juges n'ont pas été épuisées. En effet, aujourd'hui, les contestations devant le juge ne suspendent pas la procédure de licenciement économique.

6. Réformer les prérogatives des comités d'entreprise

Les réformes des gouvernements Hollande ont attaqué les droits des comités d'entreprise (CE) par une diminution de leur temps d'activité, de leurs moyens et de leurs prérogatives.

S'il faut abroger ces régressions, il convient également de proposer une évolution progressiste du pouvoir consultatif des comités d'entreprise. Il s'agit également de penser son articulation avec le pouvoir de négociation des organisations syndicales.

- . Le CE doit avoir pour interlocuteur·trice·s celles et ceux qui prennent réellement les décisions, c'est-à-dire les dirigeant·e·s des groupes et les actionnaires majoritaires directement. Les cadres dirigeant·e·s de la filiale à laquelle ils appartiennent sont le plus souvent des exécutant·e·s qui se cachent derrière leur absence de pouvoir effectif pour ignorer les questions et les revendications des CE.
- . L'ensemble des informations économiques, financières et sociales du groupe d'appartenance doivent être disponibles pour le CE et ses expert·e·s.
- . Le périmètre juridique sur lequel les CE ont leur attribution doit être étendu vers les sociétés sous-traitantes et d'intérim auxquelles leur entreprise a recours.
- . Lorsque le CE émet des contre-propositions, le groupe lui-même doit être obligé de rédiger une réponse écrite et détaillée justifiant son refus de ne pas les appliquer.
- . Aucune procédure de restructuration et de réorganisation (qu'il y ait des licenciements économiques à la clef ou pas) ne sera mise en œuvre tant que le CE n'aura pas donné son avis conforme, c'est-à-dire qu'il détiendra un pouvoir de veto suspensif sur ces décisions.

Par ailleurs, pour que les salarié·e·s des entreprises de moins de cinquante salarié·e·s (qui n'ont donc pas de CE) puissent avoir une véritable représentation, la France insoumise propose l'élection de délégué·e·s au niveau de la commune ou du département qui auraient accès à l'ensemble des entreprises de la circonscription d'élection.

7. Renforcer les pouvoirs de l'Inspection du travail

Les inspecteur·trice·s du travail exercent un rôle fondamental : assurer l'application effective du droit du travail protecteur des salarié·e·s dans la relation contractuelle déséquilibrée conclue avec leur employeur·euse.

L'Inspection du travail gêne aujourd'hui la mise en œuvre des réformes libérales du marché du travail et les manœuvres frauduleuses de grandes entreprises : cela s'illustre notamment par le procès Tefal où une inspectrice du travail a été récemment condamnée pour « violation du secret professionnel et recel de courriels de l'entreprise Tefal », alors qu'elle n'avait fait que dénoncer les infractions aux dispositions relatives au temps de travail.

Dans ce contexte, il est nécessaire de renforcer les pouvoirs de l'inspection du travail et la protection de sa liberté d'action contre toute forme de manquements au Code du travail par plusieurs mesures :

- . Doublement des effectifs d'inspecteur·trice·s pour passer de 2 500 à 5 000 inspecteur·trice·s et contrôleur·euse·s.
- . Création d'un parquet spécialisé en droit du travail, afin d'améliorer les suites pénales en matière de droit du travail.
- . Suppression des évaluations chiffrées de l'activité des inspecteur·trice·s du travail.

PRODUIRE EN FRANCE

Notre constat : le coût des prix

Les prix, les prix, toujours les prix. C'est ainsi que les libéraux se prétendent proches des pauvres, en ayant la réduction des prix comme objectif de civilisation. Pour y parvenir, il faudrait limiter le crédit et promouvoir la compétition, partout, tout le temps.

Au nom de la baisse des prix – et donc de la concurrence –, la finance a été déréglementée, les services publics bradés et le droit du travail attaqué.

L'ensemble de la stratégie industrielle française a été fondé sur la compétitivité-prix des grands groupes à coups de milliards d'exonérations de cotisations sociales, notamment sur les bas salaires. Ce choix stratégique a été fait au détriment de nécessaires investissements dans la production de qualité, alors que nous avons déjà abandonné le contrôle public sur nombre de nos « champions nationaux ». Enfin, au nom d'une théorie sur la spécialisation internationale du travail héritée du XVIII^e siècle, la maîtrise de nos frontières a été abandonnée au profit du libre-échange pour tous.

Les prix ont pourtant un coût : social, écologique et économique. Dans les pays du Sud, ceux qui avaient suffisamment investi dans les biens publics (santé, éducation, infrastructure) et imposé de strictes conditions à leur ouverture à la concurrence internationale ont pu tirer leur épingle du jeu. Mais les conditions de travail dans ces pays et le niveau de pollution se sont avérés désastreux. Les autres ont vu disparaître les cultures vivrières et, du fait des monocultures d'exportation, se multiplier les famines.

En France, depuis les années 1970, la désindustrialisation progresse à un rythme effrayant. En quinze ans, la France a perdu environ un million d'emplois industriels, sans compter les emplois indirects perdus parce que des industries choisissent de consacrer l'équivalent de 80 % de leur masse salariale en consommation de services aux entreprises. Nous sommes donc bien loin du mythe d'une société postindustrielle qui pourrait se passer de ses industries sans que cela ne pose problème aux emplois du secteur tertiaire. Des territoires entiers sont désertés, victimes de la désindustrialisation et des délocalisations. Les chômeurs peinent à retrouver un emploi. La misère s'accroît dans la ruralité.

Le désastre est également écologique. La nature est vue comme un réservoir de ressources infinies dont l'extraction doit être optimisée, en vue d'augmenter la rentabilité financière des entreprises et la rémunération du capital. Ainsi, **nous exploitons toujours plus les ressources naturelles, même sous l'appellation de « croissance verte »** : marchés du carbone, verrouillage de l'utilisation de ressources non renouvelables par la soi-disant « capture de CO₂ », soutien à l'agriculture productiviste par l'intermédiaire des biocarburants, etc. Des ressources renouvelables et leurs écosystèmes sont détruits, avec des effets nuisibles potentiellement imprévisibles. Le productivisme ne fait pas que creuser les inégalités Nord-Sud avec ces iniques accords de libre-échange, il exporte en outre la pollution des pays du Nord. **« Cela crée de l'activité ! », crient les libéraux,** sans jamais se soucier des impacts sur la santé, sur les nappes phréatiques et l'environnement, et donc sur la vie des êtres humains.

Pendant ce temps, les marges des grandes entreprises et les rémunérations des actionnaires ne cessent de croître, alors que l'investissement productif stagne : les dividendes des actionnaires du CAC40 ont grimpé de 60 % entre 2009 et 2014 ! Mais plus le capital est rentable, plus il coûte cher aux entreprises qui limitent leurs investissements aux projets promettant les taux de profits les plus élevés, au détriment de la préparation du long terme et de leur propre développement. **La mondialisation libérale nous prive de nombreux emplois, de nos décisions souveraines, de l'avenir de nombreuses espèces de notre planète, y compris la nôtre. C'est intolérable !**

Notre projet :

développer l'emploi industriel écologique

Produire en France suppose une nouvelle stratégie industrielle fondée sur les compétences des salariés, les filières, la relocalisation de l'activité, et la priorité donnée à la transition écologique. Il faut en finir avec l'injustice faite aux petites entreprises au bénéfice des grands groupes, notamment du fait du chantage aux délocalisations.

La vision du travail comme un coût et celle de la compétitivité comme un problème de prix sont réductrices et inadaptées. La pression concurrentielle des pays émergents est trop forte et le « rempart » de la productivité ne protège plus.

Les grandes entreprises françaises pourraient mieux valoriser les compétences de leurs salariés. Au lieu de cela, elles restent accrochées au modèle taylorien hiérarchisé conduisant à un manque de dialogue social, une ignorance des compétences des salariés, le tout soumis aux critères de rentabilité financière.

En abandonnant les outils de la planification, l'État a rompu avec la réflexion en termes de filières qui a pourtant été un grand outil de développement industriel pour la France. De même, la politique industrielle est exclusivement dédiée aux champions nationaux sans jamais considérer leur écosystème productif. Une industrie n'existe pas seule, mais parce qu'elle est entourée d'un ensemble d'activités : les services liés aux activités industrielles sont particulièrement abondants. Localiser la production en France suppose alors de réfléchir en termes d'écosystèmes productifs dans lesquels chaque partie du système nécessite la présence des autres, ancrés sur des territoires.

Le premier volet de cette nouvelle approche passe par **un plan d'investissement de 100 milliards d'euros au plus vite**. Ce plan massif permettra de répondre à l'urgence sociale de relancer la production industrielle dans les secteurs indispensables à la transition écologique, et donc la recherche et développement qui est pour moitié liée à l'activité industrielle, ou encore de développer les infrastructures scolaires nécessaires à la montée en gamme de nos industries.

Même le FMI (Fonds monétaire international) et l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) le recommandent maintenant ! Plus récemment, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) a produit un rapport défendant l'investissement dans la transition écologique ou dans les infrastructures scolaires pour le développement de l'emploi sur le long terme.

Le protectionnisme solidaire sera le second volet qui nous permettra de relocaliser l'activité, et ce, dès notre prise de pouvoir avec la remise en place de droits de douane aux frontières nationales. Le protectionnisme solidaire se matérialise notamment par des taxes aux importations selon des critères écologiques, sociaux et stratégiques, négociées avec nos partenaires commerciaux. Il ne s'agira donc pas de taxer aveuglément des produits que nous ne pouvons pas produire sur le sol national, ou de produire en quantité insuffisante.

Nos propositions :

l'État stratège et acteur industriel

1. Engager un plan de relance social et écologique

L'économie française doit renouveler son tissu productif et ses infrastructures afin de mener la transition écologique, d'amoinrir la dépendance de certains secteurs au commerce international et de tendre vers le plein-emploi. En menant un plan de relance écologique et social, nous relançons à la fois la demande et l'investissement productif en France. Comme le propose notamment l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), ce plan sera financé par l'emprunt. Un tel moyen de financement est plus efficace pour créer des emplois car il permet de dégager des crédits très rapidement et renforce le patrimoine de l'État en améliorant le ratio actifs / dettes.

Ce plan d'investissement sur les premières années de mandat permettra :

- **d'affronter l'urgence écologique pour plus de 50 milliards par :**
 - o **l'isolation thermique** de 700 000 logements ;
 - o **le développement des énergies renouvelables** sur la base du scénario Négawatt, ce qui passe par le soutien à l'utilisation de ressources renouvelables locales en remplacement des ressources fossiles massivement importées et par le développement de nouveaux procédés permettant d'assurer la conversion écologique des industries, conversion qui doit accompagner la relocalisation des activités productives ;
 - o **un plan de ferroutage et de transports portuaires et fluviaux** permettant notamment d'assurer le transport industriel en remplacement de la route (voir livret Transports #18) ;
- **de s'attaquer à l'urgence sociale pour 45 milliards :**
 - o la construction de 200 000 logements publics ;
 - o l'ouverture de 350 000 places en crèche ;
 - o la mise en place d'un grand plan Handicap (voir le livret thématique correspondant dans la même collection) ;
 - o l'ouverture de 50 000 places en maison de retraite ;
- **de préparer le futur et améliorer les services publics pour 7 milliards :**
 - o l'accélération du plan France Très haut débit ;
 - o la rénovation des prisons, construction et rénovation des tribunaux et commissariats ;
 - o la rénovation des universités et construction de logements étudiants ;
 - o la construction de 2 000 centres de santé ;
 - o l'ouverture de lycées professionnels, en vue de former les techniciens de l'industrie française.

PLAN DE RELANCE : KIT ARGUMENTAIRE

Pourquoi investir ?

La relance keynésienne est nécessaire en période d'activité atone. L'investissement public est un impératif pour répondre aux urgences sociale et écologique quand le modèle productiviste capitaliste massacre la planète et saccage les biens publics. Il permettra également de soutenir la demande et donc l'activité, alors que la crise est toujours là.

N'y aura-t-il pas éviction de l'investissement privé ?

Les études récentes sur le sujet, du FMI par exemple, indiquent au contraire que **l'investissement public a un fort effet d'entraînement sur l'investissement privé.** Les nouveaux projets et l'amélioration des infrastructures génèrent de nouvelles activités et de nouvelles initiatives, renforçant l'effet initial.

Cela va-t-il augmenter les « importations » ?

La libéralisation des échanges commerciaux a en effet conduit à une hausse de l'ouverture de l'économie française : le commerce/PIB passe de 30 à 60 % entre 1960 et 2015.

Notre programme permet de limiter ces « fuites » :

Le protectionnisme solidaire permet de diminuer le taux d'ouverture commerciale.

La relance par l'investissement public est moins intensive en importations que s'il s'agissait d'une relance par la consommation. Selon la Direction du Trésor, le bâtiment, qui est au cœur de notre plan d'investissement, est un des secteurs les moins utilisateur de ressources importées.

La redistribution des richesses diminuera le poids des importations. Selon un rapport publié par le Sénat, 12,5 % de la consommation des plus pauvres correspond à des produits importés (15 % pour les plus riches).

Toutefois, les infrastructures en énergies renouvelables sont en grande mesure importées. La transition requiert une logique d'ensemble et une politique industrielle ambitieuse. C'est pourquoi la planification écologique est nécessaire pour créer des filières nationales.

La dette va-t-elle augmenter ?

Un plan de relance centré sur l'investissement n'augmente pas nécessairement la dette. Les économistes estiment que l'effet « multiplicateur » de l'investissement est supérieur à 1, et peut aller jusqu'à 3. On prévoit donc que le ratio dette publique / PIB décroisse. Et comme les taux sont particulièrement bas (négatifs à 2 ans, 1 % à 10 ans, 2 % à 30 ans), l'incitation à investir est toujours forte. La charge de la dette est donc très faible. C'est pourquoi le FMI, l'OCDE et le G20 recommandent d'investir, alors même que la plupart des pays ont une dette publique comparable à une année de production (France = 98 % du PIB ; États-Unis > 100 % ; Japon = 230 %).

Enfin, la hausse de l'endettement total des dernières années, y compris dans le secteur privé, n'est pas liée à l'investissement public, qui est en réalité en dessous de la moyenne des décennies précédentes. **Les causes sont liées à des facteurs plus fondamentaux tels que la déréglementation financière, la hausse des inégalités, la déformation de la valeur ajoutée en défaveur des salaires,** depuis le tournant néolibéral des années 1980.

2. Planifier la stratégie industrielle écologique

Il est urgent de revenir à un raisonnement en termes de filières et d'écosystèmes productifs. Les industries doivent être appréhendées au sein de l'ensemble des activités dont elles dépendent. Il faut donc avoir une vision globale et de long terme que seule la planification permettra : d'où la **création du Commissariat à la planification écologique**. Les marchés publics seront attribués selon des critères de localisation et de responsabilité sociale et environnementale.

Dans ce cadre, nous proposons les mesures suivantes :

- **utiliser le droit de réquisition** des entreprises d'intérêt général pour les activités industrielles stratégiques, telles qu'Alstom ou Arcelor-Mittal ;
- renforcer et développer de nouveaux secteurs sur lesquels nous pourrions développer des positions d'excellence, tels que l'économie de la mer ou de l'espace ;
- favoriser la recherche et développement (R&D), qui est historiquement essentiellement portée par l'industrie et devra être un axe majeur de la planification. Le Crédit d'impôt recherche (CIR) sera supprimé en raison des effets d'aubaine actuels en faveur des banques et de la grande distribution. L'aide publique, s'appuyant notamment sur le pôle public bancaire, sera dirigée exclusivement sur les vrais acteurs de la R&D, et en priorité les PME qui consacrent aujourd'hui énormément de temps et d'argent à la recherche de financements ;
- engager la responsabilité des entreprises sous-traitantes vis-à-vis des dégâts économiques, sociaux et écologiques des entreprises pour lesquelles elles travaillent.

Il faut en finir avec la mise en concurrence des territoires à laquelle les pôles de compétitivité participent aujourd'hui. Au contraire, nous développerons des pôles territoriaux s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie nationale dont l'État fixera les objectifs afin de développer les filières industrielles.

Ainsi, les pôles de compétitivité passeront sous le contrôle du Commissariat à la planification écologique pour :

- atteindre les objectifs fixés par le plan ;
- développer les outils industriels et de R&D collectifs (développement d'unités de production coopératives, de laboratoires, etc.) ;
- constituer des patrimoines territoriaux non délocalisables, en veillant à un développement équilibré des territoires.

Aujourd'hui, le brevet est défendu comme un outil de développement économique. L'État finance la recherche et incite au dépôt de brevets à partir de la recherche publique (et, de plus en plus, la recherche publique est elle-même partiellement financée et orientée par des groupes privés). Les groupes multinationaux n'assument donc que rarement le risque de l'exploration technologique de long terme (recherche publique) et de l'innovation (sous-traitants et PME technologiques), mais en ont in fine le bénéfice exclusif. Nous proposons au contraire de mettre en commun connaissances et brevets qui, grâce aux outils de la planification, deviendront **un patrimoine productif collectif**.

Les modèles de comptabilité actuels sont tout entiers tournés vers la promesse de rendements futurs des portefeuilles d'actifs que détiennent les firmes. En tant qu'outil d'évaluation de l'activité et de pilotage des firmes, les normes comptables doivent être réformées pour inciter les entreprises à développer des activités écologiquement soutenables.

Pour cela, il faut **que l'outil comptable comprenne la restauration du capital naturel** dans lequel l'entreprise a puisé. Par ailleurs, selon la règle verte, ce nouveau système comptable doit aboutir à **l'interdiction du versement de dividendes si le capital naturel n'est pas restauré**.

3. Mettre en place le protectionnisme solidaire

Le protectionnisme solidaire consiste à mener des politiques pour développer notre tissu productif, via des partenariats négociés avec les pays étrangers. Il n'est pas responsable d'importer des produits participant à une destruction massive de la nature ou à la remise en cause de droits humains fondamentaux. Cela peut donc se traduire par des droits de douane, par des interdictions de certains produits, ou au contraire par des subventions aux produits nationaux.

Si notre objectif est de négocier les règles du commerce international avec nos partenaires, **nous mettrons néanmoins en place des mesures sur des critères précis afin d'inciter à améliorer les conditions de travail et à limiter les pollutions inacceptables.** Nous rétablirons donc dès notre prise de pouvoir des droits de douane à nos frontières, y compris avec les autres pays de l'Union européenne.

Nous prendrons les mesures suivantes :

- imposer une taxation écologique aux frontières, comparable à une taxe kilométrique progressive, prenant également en compte les modes de transport et de production (par exemple, l'usage du charbon pour l'électricité) ;
- interdire l'importation des produits réalisés dans des conditions de travail inacceptables (esclavage, travail des enfants, absence de droits syndicaux, absence de droits liés à la maternité) ;
- instaurer une taxation sociale aux frontières sur la base du droit social du pays exportateur (salaire minimum, droit à la retraite, etc.) en cas d'absence d'accord bilatéral comportant des exigences sociales ;
- arrêter immédiatement d'appliquer la directive des travailleurs détachés en étendant à tous les travailleurs les cotisations et le salaire sur la base du droit français.

Nous rétablirons le service public douanier dont l'effectif a chuté de plus d'un quart ces quinze dernières années.

Nous mettrons en place un contrôle des capitaux afin de lutter contre la fuite de ces derniers et contre l'évasion fiscale. Cela impliquera notamment les mesures suivantes :

- exiger un dépôt de garantie préalable auprès de la Banque de France en contrepartie de tout investissement dans le pays (comme c'est déjà le cas au Brésil) ;
- interdire aux banques françaises d'avoir des filiales dans les paradis fiscaux ;
- exclure toute commande publique des entreprises ayant des filiales dans les paradis fiscaux.

Enfin, le commerce international ne peut se résumer à un simple mécanisme de marché, uniquement préoccupé de performances financières et aveugle aux conséquences sociales et écologiques qu'il entraîne. Nous repenserons le commerce international avec chacun de nos partenaires commerciaux, en nous attachant à privilégier l'équilibre des relations avec chaque pays partenaire et celui des retombées positives pour chaque partie sur les plans sociaux et écologiques.

Nous prévoyons de :

- **sortir de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et organiser le commerce international dans le cadre de la Cnuced** (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement), en s'inspirant de l'esprit de la Charte de La Havane de 1948. Donner comme objectifs au commerce international de contribuer au plein-emploi, à la hausse des niveaux de vie et au développement, et cesser de considérer le libre-échange comme une fin en soi ;
- promouvoir le respect des normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- **refuser les traités de libre-échange** : TAFTA, CETA, TISA ;
- mettre en place une taxation des importations sur les entreprises ayant délocalisé, taxation qui alimenterait un « Fonds solidaire d'aide à la relocalisation et de lutte contre les délocalisations », en remplacement du Fonds d'ajustement de la mondialisation.

4. En finir avec l'écrasement des TPE/PME par les grands groupes

La différence de fiscalité entre petites et grandes entreprises est scandaleuse. **Nous rétablirons donc une fiscalité progressive et juste pour les entreprises**, en favorisant l'accès à l'emprunt auprès du nouveau pôle public bancaire.

À court terme, le taux de l'impôt sur les sociétés sera porté à 25 % et la contribution additionnelle concernant les versements de dividendes et les rachats d'actions sera doublée, et ce, dans le but d'imposer davantage les entreprises qui privilégient les actionnaires à l'économie réelle. Cela permettra notamment aux PME et aux TPE d'assumer la hausse de masse salariale à la suite de l'augmentation du Smic et de pouvoir anticiper les effets de relance et de hausse des commandes.

Les difficultés des entreprises et les licenciements économiques sont une responsabilité collective du patronat liée à la concurrence généralisée entre les entreprises. Ce n'est pas aux salarié·e·s d'en subir les conséquences mais au patronat, conçu comme une entité collective. La responsabilité collective des employeurs existe déjà dans le droit français, avec des dispositifs exclusivement financés par les cotisations patronales, notamment l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés (AGS) et les indemnités liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

Il faut étendre cette logique, pour **créer un fonds de mutualisation financé par les cotisations patronales avec un barème progressif selon la taille de l'entreprise, pour que les TPE ne payent quasiment rien et que les grands groupes cotisent pour l'essentiel.** Cette caisse assurera la continuité des salaires et des droits sociaux dans les périodes de non-emploi et viendra en soutien aux TPE, que nous sortirons ainsi de la dépendance aux grands groupes et aux crédits bancaires privés.

L'encadrement de la sous-traitance et l'extension de la responsabilité juridique, sociale et écologique des donneurs d'ordre protégeront également les TPE et PME dans leurs liens avec les grands groupes.

La fermeture d'une entreprise sur trois avant ses trois ans d'existence souligne les difficultés rencontrées pour obtenir des informations concrètes et fiables quant au choix de la structure et pour la gestion quotidienne de l'entreprise. **Un service public d'accompagnement des entrepreneurs indépendants et des petites entreprises sera créé**, en ciblant en priorité les entreprises de moins de trois ans. Il sera composé d'experts accompagnateurs avec différents pôles de compétences : droit, gestion, ressources humaines, fiscalité, éco-responsabilité, innovation, etc. Il permettra aux entrepreneurs de lever les freins juridiques, commerciaux et administratifs de leurs projets et sera accessible gratuitement à toute personne souhaitant créer, reprendre, ou diriger une petite entreprise.

Notre constat : les banques sous la coupe de la finance

Favorisant les activités spéculatives, les banques se sont détournées du financement de l'économie réelle et exercent un chantage sur les États, nous faisant courir à la catastrophe.

La sphère financière n'est pas au service de l'économie réelle mais la dirige et la vampirise, tout en favorisant une montée inédite des inégalités et du chômage.

La finance spéculative se porte aujourd'hui très bien, et les rémunérations des actionnaires ne cessent d'augmenter. En 2016, la BNP a distribué 45 % de ses bénéfices aux actionnaires, soit environ 2,8 milliards d'euros, tandis que la Société générale et le Crédit agricole ont tous deux versé 1,6 milliard d'euros. En 2015, toutes activités confondues, le résultat d'exploitation des principales banques françaises a progressé de 8,8 %, soit une croissance bien supérieure à celle de l'économie réelle !

Dans le même temps, les frais bancaires ont été étendus ; ils concernent désormais près de 85 % des banques. Ces frais ont connu une augmentation sans précédent en 2016 (58 %) et continuent à croître en 2017, instaurant ainsi un véritable impôt privé, qui pénalise avant tout les plus modestes. Les banques aggravent aussi le quotidien des plus vulnérables en facturant lourdement les rejets de paiement ou en pratiquant des commissions d'intervention exorbitantes en cas de découvert non autorisé. À l'échelle globale, c'est sur fond d'inégalités et de faiblesse du pouvoir d'achat que le crédit bancaire se développe massivement.

Bien loin des actionnaires, la plupart des 500 000 salariés des banques françaises sont soumis à des injonctions contradictoires : composer à la fois entre une volonté sincère de conseiller et d'accueillir la clientèle, et des objectifs commerciaux et de rentabilité qui nuisent à la délivrance de ces services. Dans le même temps, en transférant une grande partie de l'activité vers les usagers, les délocalisations et la transformation numérique font peser une menace sur les emplois de ces salariés.

La logique financière de court terme asservit l'ensemble de l'économie réelle, au détriment des investissements d'avenir. Depuis 2000, le bilan des banques françaises n'a cessé de grossir sans que les crédits aux entreprises n'y contribuent de manière significative (10 % seulement). L'activité initiale des banques, de collecte et de prêts, est menacée depuis la loi bancaire de 1984 par la désintermédiation : au sein de grandes banques devenues universelles, les banques de dépôt sont soumises au risque de la contamination par les activités de marché.

Les grandes banques tiennent les États et les citoyens en otage. Battre monnaie est un des piliers de la souveraineté. Sous l'impulsion de réformes néolibérales successives au cours des années 1960 et 1970, la quasi-intégralité du pouvoir de création monétaire a été confiée à des banques privées, avec pour seul contrôle celui de la Banque centrale européenne devenue indépendante du pouvoir élu.

En effet, les États sont obligés d'emprunter aux banques privées. La Banque centrale européenne pratique depuis peu des mesures non conventionnelles, notamment les rachats de dettes publiques sur le marché de l'occasion des titres. En réalité, elle renforce leur pouvoir en leur garantissant la mainmise sur l'allocation du crédit à l'économie.

Contrairement aux effets d'annonce, la création et la gestion privées de la monnaie ont mené, depuis les années 1980, à une instabilité des taux d'intérêt et des taux de change. Les attaques successives contre la régulation, décidées par les gouvernements libéraux, ont conduit les banques à développer des produits dérivés, opaques et utilisés à des fins spéculatives. Les interconnexions que ces produits créent entre les banques sont une menace pour la stabilité du système financier et ont largement contribué à la crise financière de 2007-2008. **Chaque jour, des petites entreprises meurent faute d'être soutenues par les banques.** À l'inverse, des milliards d'euros sont perdus sans contrôle ni contrepartie industrielle, sociale ou écologique.

La mondialisation financière, voulue et organisée par les technocraties comme par les gouvernements français et européen, a également permis aux banques de devenir gigantesques. Trente banques dans le monde sont considérées comme « systémiques », c'est-à-dire que leur faillite menace de provoquer une crise du système financier mondial. Quatre d'entre elles sont françaises : BNP Paribas, la Société générale, BPCE (Banque populaire – Caisse d'épargne) et le Crédit agricole. L'actif global de ces quatre banques était égal en 2015 à 2,3 fois le PIB français, c'est-à-dire la production sur une année de toute l'économie.

Les États sont devenus les otages de ces banques devenues trop grosses : ils sont obligés de voler à leur secours en cas de difficultés pour éviter une catastrophe pour l'ensemble de l'économie.

Privatisation des gains, mutualisation des pertes : c'est toujours la même rengaine appliquée avec méthode par une caste soumise au lobby bancaire. **Les actionnaires se gavent, le peuple raque !**

Ainsi, la finance a terrassé l'économie réelle en 2008. Elle devait être « l'adversaire » du président sortant. Elle ne s'est jamais aussi bien portée et les revenus des actionnaires n'ont jamais été aussi élevés en France. **Notre pays a le record d'Europe du versement des dividendes !** De nouvelles bulles se forment et menacent d'une déflation encore plus terrible. Il est plus que temps d'agir !

Notre projet :

mettre au pas la finance, démocratiser le crédit

Le crédit est essentiel à l'économie : permettant les investissements, il est à la base de l'activité future et est un mécanisme de création monétaire. Il est crucial de l'orienter de sorte à privilégier les projets socialement utiles et écologiques responsables.

La monnaie est un bien commun qui doit être créé et géré démocratiquement.

Pour y parvenir, les pouvoirs publics doivent reprendre le contrôle sur la Banque centrale, qui est en charge de la politique monétaire. Dans le cadre du processus de négociations européennes et de sortie des traités, ils pourront le faire au niveau européen et national en lien avec les autres banques centrales.

La politique publique du crédit financera notamment la transition énergétique par la planification écologique afin de sortir des logiques spéculatives et court-termistes de l'hypocrite « finance verte ». La politique monétaire est appelée ici à jouer un rôle important. La Banque centrale peut par exemple imposer des conditions de refinancement moins strictes aux banques de détail finançant des projets écologiques.

En ce qui concerne l'épargne privée, notre logique est celle du service public de proximité : tous les usagers doivent être informés, conseillés et avoir une liberté d'orientation. La banque en ligne ne doit pas menacer l'insertion des banques dans un tissu économique local, indispensable à la nécessaire relocalisation des activités et au lien avec les territoires.

Les banques doivent avoir une mission d'intérêt général, comme cela a pu être le cas par le passé, par exemple au sortir de la Seconde Guerre mondiale quand deux tiers du crédit étaient contrôlés par les pouvoirs publics. Leur rôle doit être cantonné à leur fonction première : collecter et prêter. Il n'y a aucune raison pour que le métier de la banque soit une activité commerciale et encore moins d'enrichissement des actionnaires.

Après avoir mis à terre l'économie réelle en 2008, le contrôle de la finance est une urgence. Cette régulation concernera non seulement les banques en tant que telles, mais également la « finance de l'ombre » qui se déploie hors du système bancaire traditionnel.

La finance dérégulée est responsable de la crise et ce n'est pas au peuple de payer ses errements spéculatifs. Pour commencer, il s'agit d'engager les procédures de recouvrement des 2,2 milliards d'euros d'argent public accordés sans preuve à la Société générale à la suite de l'affaire Kerviel, évaluer les actes comparables et poursuivre les coupables de ces abus.

Nos propositions : des banques libérées de la finance

1. Séparer les banques d'affaires et de détail

Changer la structure du secteur bancaire nécessite la séparation stricte des activités et la création d'un secteur public bancaire.

Les banques d'affaires, qui se livrent à des activités spéculatives, seront séparées des banques de détail afin de protéger les seconds. L'épargne populaire ne doit pas servir de contrepartie aux opérations financières sur les marchés. Cette séparation stricte des activités ira beaucoup plus loin que la Loi bancaire de 2013 du Président Hollande. Cette loi, écrite sous la dictée du lobby bancaire, n'a séparé en moyenne que 1 % des activités selon le PDG de la Société générale. Chacune des activités portera le risque qu'elle engendre, à travers des exigences réglementaires adaptées. Nous pèserons à l'échelle internationale pour une réglementation financière exigeante et cohérente, rejetant le mensonge selon lequel la dérégulation et la financiarisation génèrent la croissance.

La régulation refondue aura également vocation à s'appliquer à la « finance de l'ombre ». Nous interdirons aux banques de détail de prêter de l'argent aux fonds spéculatifs, afin d'éviter qu'elles ne soient affectées par les retournements des marchés. Nous imposerons également des contraintes prudentielles à ces fonds, afin de limiter l'interconnexion entre eux et d'augmenter leur capacité à absorber les pertes.

Le Pôle public bancaire, issu de la socialisation de banques généralistes, constituera le socle du service public bancaire que nous mettrons progressivement en place. Il n'aura pas d'activités spéculatives et sera l'un des acteurs

centraux de notre politique de crédit. À l'échelle nationale, il inclura des représentants du superviseur bancaire dans son conseil d'administration. Dans ses déclinaisons territoriales, son conseil d'administration réunira des salariés, des usagers ainsi que les représentants des acteurs syndicaux et patronaux locaux. Ce pôle financier public permettra notamment de financer l'escompte des PME à taux zéro pour le paiement anticipé de leurs factures.

Une nouvelle mission de service public sera attribuée à la Banque publique d'investissement (BPI). Elle deviendra l'un des outils majeurs de la relance par l'investissement dans la transition écologique. Nous lui accorderons pour cela la licence bancaire globale dont elle ne dispose pas actuellement. Nous permettrons à la BPI de réutiliser les ressources de long terme, comme celles qui alimentent l'assurance vie, grâce au rachat par les compagnies d'assurance de ces obligations. La BPI devra être transparente quant aux crédits qu'elle octroie.

2. Dans les banques aussi, place au peuple

Nous renforcerons le contrôle de fonctionnement des banques par la participation des salariés et la redéfinition de leurs principes de fonctionnement. La nouvelle « Loi bancaire » redéfinira les missions publiques de toutes les banques, quel que soit leur statut juridique, y compris mutualiste, coopératif et privé. Elles seront obligées de prendre en charge une part des clientèles peu « rentables » qui ne seront de la sorte pas uniquement accueillies par le Pôle bancaire public.

Les valeurs de démocratie, de solidarité et de non-lucrativité de l'ensemble des banques coopératives et mutualistes (Crédit agricole, Banque populaire et caisse d'Épargne (BPCE), Crédit mutuel), inscrites dans leurs statuts, seront remises concrètement à l'ordre du jour, notamment grâce à la nationalisation de leurs organes centraux où les sociétaires continueront dans le même temps à être représentés.

Les représentants des salariés aux comités d'entreprises des banques disposeront d'un droit d'information sur les projets financés, et de veto lorsque ceux-ci ne leur paraîtront pas conformes aux missions définies par la loi. Ce veto aura force contraignante pour le conseil d'administration, qui devra justifier sa décision ou trouver une issue en conformité avec la loi.

Les objectifs individuels ou collectifs, éventuellement fixés par les banques à leurs salariés, devront être conformes avec la réglementation et faire l'objet d'une consultation du comité d'entreprise qui pourra utiliser son veto en cas d'incohérence. Par exemple, les banques ne pourront plus fixer un objectif chiffré de souscriptions de Plan épargne logement (PEL) lorsque la loi impose de laisser les usagers libres de leurs placements.

3. Garantir le service bancaire pour tous

Pour favoriser l'intégration sociale, nous garantirons l'accès aux services bancaires sur l'ensemble du territoire. Les réseaux d'agences de proximité seront maintenus, voire développés, et offriront les services de conseillers en plus des outils digitaux et automates mis à disposition des usagers. En effet, tous les usagers ne sont pas en capacité d'utiliser les outils numériques.

Afin d'éviter que la bancarisation, rendue incontournable par les évolutions de la société, ne représente une charge financière supplémentaire pour les plus fragiles, **les usagers en dessous du seuil de pauvreté disposeront d'un compte bancaire et de moyens de paiement gratuits.** Le dispositif du droit au compte sera renforcé et le mouvement de plafonnement des frais abusifs sera poursuivi. Le relevé bancaire sous format papier restera l'option gratuite par défaut pour tous, afin de ne contraindre personne à s'équiper ou à se déplacer à ses frais.

Les produits financiers feront l'objet d'une information plus large que celle portant sur leur seule rentabilité financière ; cette information sera compréhensible par le plus grand nombre. Ainsi, les usagers connaîtront en toute transparence l'usage qui est fait de leurs dépôts. Les conseillers seront investis d'une mission d'éducation financière visant à expliquer et à redonner du sens à l'activité bancaire.

Afin de favoriser le Livret A, et de financer le logement social, le maintien d'un taux avantageux sera garanti, et l'épargne ainsi collectée sera intégralement orientée vers la Caisse des dépôts.

4. Renforcer la régulation et la supervision financière

Dans les dernières années, les défaillances de la supervision financière ont conduit l'Europe au bord du gouffre à plusieurs reprises. Les biais dans les stress tests (scénarios de crise appliqués aux banques pour évaluer leur résistance aux crises) sur la Deutsche Bank à l'été 2016 ont conduit à une surestimation de sa solidité, qui a été mise à mal dès l'automne. L'accumulation de créances douteuses par les banques italiennes, pour un montant de plus de 20 % du PIB du pays (dont plus de la moitié de créances irrécouvrables), doit son caractère explosif à une logique similaire, c'est-à-dire une complaisance excessive ayant conduit à retarder les nécessaires restructurations et la recapitalisation du secteur bancaire italien. Alors que les mesures impératives à l'absorption des pertes auraient pu être prises plus tôt, la complaisance et le laxisme ont conduit à ne les envisager qu'au dernier moment, conduisant le pays et la zone euro au bord d'une nouvelle crise financière.

Dans le cadre d'une refondation démocratique de l'Union européenne et de l'application d'un plan A (voir le livret thématique sur la sortie des traités européens), l'Union bancaire sera renforcée. Ainsi, la supervision des banques à l'échelle européenne sera consolidée, afin de rompre la complicité entre les élites des sphères bancaires et administratives qui intervient à l'échelle nationale. Le superviseur aura la possibilité d'imposer des amendes significatives aux banques en cas de manquement à la réglementation et à leurs obligations. Actuellement de 100 millions d'euros, le plafond des amendes administratives sera supprimé, afin d'ajuster les sanctions au préjudice subi par la société et aux gains illégalement réalisés. Le mécanisme de résolution sera également consolidé : en cas de faillite d'une banque, les détenteurs du capital épongeront les pertes, et parmi eux, les gros investisseurs et non les petits épargnants. L'épargne des classes populaires et moyennes sera ainsi garantie dans toutes les situations. Le Fonds de garantie des dépôts, alimenté par les banques, sera fortement rehaussé afin de protéger réellement les déposants en cas de faillite (et en particulier les moins riches) et d'assurer que l'argent public ne soit plus sollicité.

Nous mettrons fin à la socialisation des pertes et à la privatisation des profits !

Un commissariat à la sûreté financière sera créé, rassemblant les autorités de supervision des banques, des marchés financiers et des assurances. Il aura pour mission de mesurer la croissance du crédit et aura les moyens de la limiter en cas d'emballement, veillant également à prévenir les bulles dans certains secteurs comme l'immobilier. Il mettra en œuvre le contrôle des capitaux et la taxe sur les transactions financières. L'Autorité de sûreté financière aura également pour mission de soumettre les innovations financières à un principe de précaution : les banques qui les développeront devront prouver leur utilité. Les produits et activités trop complexes seront interdits. Dans ce cadre, les produits dérivés ne seront autorisés qu'afin de couvrir les risques portés par leurs souscripteurs, hors de toute démarche spéculative.

Afin d'éviter les conflits d'intérêts et la « capture idéologique » par le lobby bancaire, le rôle des commissions de déontologie chargées de se prononcer sur les passages entre le privé et les institutions de supervision financière sera renforcé. Leur composition sera élargie aux syndicalistes des institutions publiques de supervision : l'Autorité de sûreté financière, la Banque centrale ou le ministère de l'Économie et des Finances. L'obligation de service de l'État de dix ans sera strictement appliquée pour les fonctionnaires. **Le pantouflage sera interdit dans le même secteur d'activité, en particulier dans le secteur bancaire et assurantiel.**

5. Terrasser l'évasion et la fraude fiscales

La présence des banques dans les paradis fiscaux accroît les risques, puisque ceux-ci ne peuvent plus être évalués rigoureusement. Elle permet aux banques de contourner les normes prudentielles. En identifiant les propriétaires ultimes des capitaux, afin de les taxer, nous lutterons contre la fraude fiscale. Nous travaillerons à établir un cadastre financier international et nous nous emploierons à mettre fin au secret bancaire. Établissant la balance des paiements, les banques centrales ont tous les outils pour évaluer les flux de capitaux. Elles pourront ainsi les taxer et les contrôler facilement via le système européen électronique de paiement TARGET 2.

Nous imposerons immédiatement aux établissements bancaires présents sur le territoire national, qu'ils soient français ou étrangers, de transmettre au fisc les informations concernant les comptes offshore de leurs clients français, sous peine de se voir appliquer une taxation sur l'ensemble de leurs revenus locaux.

Nous interdirons ensuite aux banques françaises toute activité dans les paradis fiscaux sous peine de retirer les licences bancaires des établissements utilisant ces méthodes. Nous agirons contre l'évasion fiscale au niveau international, notamment en organisant le blocus des paradis fiscaux.

Des liens entre la nouvelle Autorité de sûreté financière et Tracfin, l'organisme du ministère de l'Économie et des Finances chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent, seront établis afin de partager directement avec ce dernier les signes de possibles activités de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

Nous en finirons avec le « verrou de Bercy » en matière fiscale, c'est-à-dire le pouvoir donné au ministère du Budget de faire obstacle aux poursuites pénales contre les fraudeurs fiscaux.

L'EMPLOI POUR TOUS

Notre constat : chômage de masse, le désastre libéral

Les trois dernières décennies ont été le théâtre d'une transformation profonde du monde économique. Loin d'accoucher de la Terre promise et d'une prospérité au bénéfice de toutes et de tous, la financiarisation a engendré la montée du chômage et celle des inégalités. Assortie de politiques libérales, elle a en outre provoqué la crise financière la plus grave depuis le krach de 1929.

À rebours de ce qu'affirment les tenants libéraux de la politique de l'offre et de la notion de "chômage volontaire" le chômage est d'abord une pénurie d'emplois, aux graves conséquences sociales. Ainsi, chaque année, le chômage tue directement 14 000 personnes en France, deux fois plus que les accidents de la route ! Si le chômage est une priorité nationale, c'est donc y compris sur le plan épidémiologique. La réalité du chômage, ce sont des couples qui s'effondrent, des foyers qui se paupérisent, des enfants en échec scolaire, des inégalités qui se reproduisent.

Deux discours récurrents sont assénés pour culpabiliser les chômeur·se·s, pourtant premières victimes des politiques désastreuses menées depuis des dizaines d'années.

Un discours à la mode, porté notamment par Nicolas Sarkozy, François Hollande, Myriam El Khomri et bien d'autres, consiste à brandir la chimère des prétendus « emplois non pourvus »... En rapportant ces emplois non pourvus au nombre de chômeur·se·s, ils imaginent avoir résolu le problème ! Pourtant, en 2015, 21 000 offres n'avaient pas trouvé preneur en France. Ce chiffre est ridiculement faible quand plus de six millions de personnes sont inscrites à Pôle emploi : 1 emploi pour 300 chômeur·se·s ! Sans compter la qualité médiocre de ces emplois souvent précaires.

Un autre discours libéral cherche à contraindre les chômeur·se·s à la « recherche active » d'emploi. En situation de pénurie, c'est à la fois hypocrite et néfaste. Les chômeur·se·s supposé·e·s ne cherchant pas vigoureusement des emplois inexistantes sont sanctionné·e·s. Les institutions qui appliquent ces sanctions sont pourtant incapables de mesurer avec rigueur le caractère « actif » d'une telle recherche.

Une recherche d'emploi frénétique et hyperactive n'est d'ailleurs pas efficace. Elle peut conduire à accepter un emploi sans rapport avec ses qualifications, alors que la qualité de l'appariement est une condition unanimement reconnue de la productivité d'une économie. Il est en outre établi que le retour à l'emploi est facilité quand les chômeur·se·s effectuent leur transition entre emplois de manière sereine, en alternant recherches intensives et réflexions sur leur projet professionnel.

En attendant, la concordance entre offre réduite et demande abondante d'emplois s'effectue sous haute tension. Les professionnel-le-s de Pôle emploi, malgré leur dévouement, ne peuvent seul-e-s faire face à cette situation. La mission de cette institution est de mettre en contact les chômeur-se-s et les offres, mais ces dernières sont quasi inexistantes ! Aussi les conseillers/ères sont-ils/elles débordé-e-s, chacun-e étant chargé-e de suivre individuellement des centaines de chômeur-se-s. Elles et ils multiplient les rendez-vous extrêmement courts, voire perdent de vue des chômeur-se-s, et doivent se contenter de contrôler l'intensité de la recherche d'emploi, ce qui est devenu une absurdité.

Les agent-e-s de Pôle emploi sont nombreux/ses à résister aux injonctions légales et managériales qui leur intiment d'obliger les chômeur-se-s à accepter des emplois moins qualifiés et moins bien payés que ceux qu'elles et ils occupaient auparavant.

Elles et ils savent en effet que ce n'est pas par la déqualification que l'on relance un pays !

BAISSER LES INDEMNISATIONS POUR « MOTIVER » LES CHÔMEUR-SE-S ? TOUT FAUX !

À l'époque où le chômage était faible, l'indemnisation était très haute. En octobre 1974, lors d'un licenciement économique, les chômeur-se-s recevaient une indemnité supérieure à leur dernier salaire (102 %) ! Personne n'a pourtant arrêté de travailler pour « profiter ».

Le maintien volontaire au chômage est un préjugé invalidé par les faits.

L'indemnité aidait les gens à rebondir, à verser un peu d'argent aux enfants pour qu'ils mènent leurs études, ou à accompagner des proches dans le besoin. En 1979, en moyenne, les chômeur-se-s étaient indemnisé-e-s à plus de 60 % de leur dernier salaire durant 36 mois.

Aujourd'hui, elles et ils sont indemnisé-e-s à 57 % pour une durée de 24 mois maximum. Cela a-t-il contribué à faire baisser le chômage ? Uniquement dans les chiffres ! En revanche, cela a accru la pauvreté chez les chômeur-se-s.

Les 35 heures et la réduction du temps de travail sont remises en cause, alors même que la mise en place des 35 heures au début des années 2000 a permis la création de 350 000 emplois. La réduction du temps de travail permet de partager collectivement les gains de productivité. Pourtant, aujourd'hui, le temps de travail effectif se situe autour de 40 heures. Cela s'explique par les attaques contre le taux de majoration des heures supplémentaires, lequel permet pourtant d'inciter à la création d'emplois.

Le retardement de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement des durées de cotisation, de leur côté, ont conduit non seulement à la réduction des pensions obtenues, mais surtout à l'augmentation du chômage aux deux extrémités de la vie active. En effet, depuis la réforme Fillon de 2003, le taux d'emploi des seniors n'a que légèrement augmenté. Les entreprises continuent de se séparer de leurs salarié-e-s à 59 ans. La moitié des 55-60 ans sans emploi et sans retraite perçoivent des prestations sociales ou des pensions. Il y a 300 000 chômeur-se-s dans ce pays de plus de 60 ans, dont la majorité a effectué 40 annuités. Le recul de deux ans de l'âge de la retraite ne profite pas aux caisses de retraite mais a conduit à l'augmentation des dépenses des caisses chômage (de 600 millions d'euros par an) et invalidité (de 1,6 milliard par an). Il a en outre pour effet d'augmenter la précarité et le taux de chômage des jeunes qui ne peuvent succéder à leurs anciens.

En parallèle, la financiarisation de l'économie a détruit toute perspective de production des entreprises. Verrouillé par les traités européens, le secteur public est un moteur bridé.

Depuis trente ans, on observe une explosion de la part des profits dans la répartition de la valeur ajoutée aux dépens de la part des salaires, alors même que les investissements tendent à baisser. Depuis la fin des années 1990, la part des profits est passée de 20 % de la valeur ajoutée à plus de 30 %. De plus, alors que 30 % des profits étaient

consacrés aux dividendes (le reste étant investi), les dividendes sont aujourd'hui supérieurs aux investissements. **Ce sont même 80 % des bénéficiaires qui sont reversés aux actionnaires du CAC 40 !** Cette ponction sur la production et l'exigence d'un taux de rentabilité du capital d'au moins 10 % trouvent leur origine dans la déréglementation des marchés financiers et dans la montée en puissance des fonds d'investissement ; elles obèrent la possibilité de développer certaines activités.

Ces politiques ont en outre conduit à une véritable « économie du siphonnement » des PME et des entreprises sous-traitantes, soumises aux commandes des grands groupes. En effet, les grands groupes ont externalisé certaines de leurs activités vers des entreprises placées en situation de dépendance vis-à-vis d'eux.

Cette stratégie leur a permis de siphonner la valeur créée par les PME, en négociant des prix très faibles et en payant avec retard. Ce phénomène a été accentué par la tendance des pouvoirs publics à proposer des appels d'offres généralistes ne permettant pas aux PME d'y répondre par elles-mêmes.

Par ailleurs, l'absurde règle des 3 % de déficit empêche de relancer l'économie par la dépense publique, notamment via des dépenses d'investissements en infrastructures.

En outre, avec la « Stratégie européenne pour l'emploi » mise en œuvre depuis 1997, **l'Union européenne est entrée en guerre contre l'assurance chômage.**

Elle considère que l'aide aux chômeur-se-s est un « obstacle à l'intégration sur le marché du travail », et que les indemnités sont des « contre incitations à travailler ».

Du côté de la demande, les carnets de commandes vides s'expliquent par la compression salariale et l'atonie de la demande publique. Sans revenir sur les motivations des politiques d'austérité, soulignons que les travailleur-se-s ont été pressuré-e-s au même titre que les PME – la baisse de la part salariale dans la valeur ajoutée en témoigne. Alors même que le moteur de la consommation évite à notre économie de sombrer dans la déflation, les salaires n'augmentent plus que de manière symbolique ; **au même moment, pourtant, la productivité et les dividendes augmentent.** Les travailleur-se-s pauvres sont de plus en plus nombreux-ses, du fait notamment du sous-emploi subi, dont les femmes sont les premières victimes. Pourtant, les carnets de commandes peuvent être remplis via une augmentation des salaires, en commençant par le smic, et le développement des filières répondant à nos besoins écologiques et sociaux.

Le libre-échange généralisé a torpillé notre industrie. La concurrence salariale débridée entre pays européens pèse sur les salaires les plus élevés et limite la progression des salaires les plus bas. Aujourd'hui, la moitié des délocalisations a lieu vers d'autres pays de l'Union européenne ! Des milliers d'emplois disparaissent ainsi, lorsque les usines partent s'installer ailleurs pour de la main-d'œuvre moins chère, ou bien lorsqu'elles renoncent à créer des emplois en France pour mener leurs embauches ailleurs. Et la conséquence des délocalisations industrielles est évidente sur les services : disparition de sous-traitants, et chute de consommation, puisque les anciens consommateurs/trices de services se retrouvent au chômage.

Le grand détournement des politiques d'emploi se fait à nos dépens et au profit des actionnaires. Alors que la France n'a plus de politique industrielle et que son budget est verrouillé au niveau européen, les gouvernements ont appliqué des politiques d'emploi coûteuses et inefficaces. La première des politiques pour l'emploi, depuis plus de deux décennies, consiste à arroser des pans entiers de l'économie, dont les profits sont déjà élevés, via des exonérations de cotisations sociales et des exemptions fiscales : effets d'aubaine parfaits ! Les « baisses de charges » constituent l'alpha et l'oméga de ces dispositifs concentrés sur le développement des bas salaires, lesquels sont liés à des emplois soi-disant « non qualifiés » alors que leur contenu a gagné en complexité et exige toujours plus de compétences. **Avec le pacte de responsabilité, les sommes consacrées à la réduction du coût du travail représentent désormais 3 % du PIB.** Leur efficacité n'est toujours pas démontrée. Une estimation basse fixe ce détournement de grande ampleur à 60 milliards d'euros, scandale d'État au profit de grandes féodalités économiques, aux effets très faibles en termes d'emploi.

LE CHÔMAGE MET LA SÉCURITÉ SOCIALE EN DÉFICIT ? FAUX !

Contrairement aux discours des libéraux, l'indemnisation du chômage est une branche excédentaire de la Sécurité sociale. Chaque année, les salarié·e·s cotisent plus que la Sécurité sociale verse aux chômeur·se·s. D'où vient alors le « déficit » de l'Unédic ? Des obligations qui lui sont faites en plus de l'aide aux chômeur·se·s ! En 2014, l'Unédic avait un bénéfice de 2,7 milliards d'euros...

Mais elle a dû verser 3,2 milliards à Pôle emploi, qu'elle est tenue de financer à hauteur de 10 %. Les chômeur·se·s ne sont pour rien dans ce déficit.

Notre projet : travailler mieux et moins pour travailler tous

Notre horizon est le plein emploi, mais pas n'importe quel plein emploi. Nous visons un plein emploi émancipateur, social et écologique.

Il s'agit de doter les salarié·e·s d'un emploi stable et de conditions de travail décentes, libérant du temps pour prendre soin de soi, des siens et des autres.

L'émancipation passe en outre par la conquête de nouveaux droits sociaux, afin d'asseoir, dans un avenir proche, le contrôle des travailleur·se·s sur la production et la répartition des richesses, au profit de la majorité. **Notre projet vise à tirer collectivement les bénéfices de nos efforts en permettant à chacun de contribuer au bien-être collectif par son travail, tout en faisant en sorte que notre vie ne se consume pas dans l'emploi.** Retrouver un travail, c'est aussi reconstruire des liens sociaux.

À l'opposé de l'ubérisation (voir le livret thématique « Alternatives à l'ubérisation » dans la même collection) et de toutes les martingales libérales, notre projet met l'accent sur trois aspects centraux concernant l'emploi :

- réduire le temps de travail ;
- redistribuer les richesses et augmenter les salaires ;
- relancer écologiquement l'activité socialement utile.

1. Réduire le temps de travail

Devant l'augmentation continue de notre productivité, il suffit de travailler moins pour produire autant. À la suite des précédentes évolutions technologiques et des victoires sociales, nous avons obtenu de réduire collectivement notre temps de travail afin de travailler toutes et tous.

Outre les créations d'emplois, la réduction du temps passé à travailler tout au long de la vie a permis d'améliorer les conditions de vie de chacun·e, ne serait-ce qu'en termes d'espérance de vie, mais aussi de qualité : un temps de travail hebdomadaire réduit pour conjuguer les épanouissements professionnels et personnels et les activités civiques ou associatives ; les congés payés pour avoir du temps à soi, avec les siens et les autres ; une retraite effective pour faire ce que bon nous semble, et bien souvent rendre des services bénévolement à nos proches et à la société tout entière.

2. Redistribuer les richesses et augmenter les salaires

Il n'est pas acceptable de travailler et d'avoir du mal à boucler ses fins de mois.

Le smic mensuel se situe à peine au-dessus du seuil de pauvreté. Il s'agit de payer le travail à son juste prix.

La politique de l'offre favorise les profits et se traduit par la multiplication des travailleur-se-s pauvres, mais aussi par la réduction du nombre d'emplois, faute d'une demande suffisante pour remplir les carnets de commandes. **Pourtant, dans le contexte actuel, une hausse des salaires modestes et moyens permettrait une relance de l'activité par la consommation, et à terme par l'investissement, selon le mécanisme classique du multiplicateur, à son tour créateur d'emplois.**

Certains brandissent contre ces politiques de relance salariale le spectre de 1983 selon lequel elles se traduiraient en importations de l'étranger. Il conviendrait de leur rappeler que, selon un rapport sénatorial, le contenu en importations de la consommation des ménages français est seulement de 14 %. De plus, le protectionnisme solidaire (notamment par la taxation des marchandises produites dans des conditions indignes) et la stratégie plan A/plan B de sortie des traités européens garantissent la faisabilité de notre projet (se reporter aux autres livrets de la collection).

3. Relancer écologiquement l'activité socialement utile

Afin que la relance salariale soit aussi bénéfique que possible, l'offre de biens et de services doit être socialement et écologiquement vertueuse. Notre projet vise en particulier à enclencher la nécessaire transition écologique de la production et de la consommation, via l'investissement public, par exemple dans l'économie de la mer. Le développement des secteurs concernés permettra non seulement de répondre aux nouvelles demandes sans contradiction avec nos exigences écologiques et sociales, mais il contribuera directement à notre marche vers le plein emploi. Pour assurer son complet développement, il importe de le protéger de la concurrence internationale par des taxes protectionnistes.

D'autres secteurs doivent croître pour nous permettre de vivre et de travailler dans de meilleures conditions. Nécessaire pour le bien vivre collectif, le développement de logements sociaux permettra de réduire les dépenses de logement des ménages et de créer des emplois. Nous relancerons nombre de services publics, dont la qualité ne se maintient aujourd'hui autant que possible que grâce au dévouement de nos fonctionnaires, qu'elles et ils soient enseignant-e-s, soignant-e-s ou garant-e-s de la sûreté publique. Les cris d'alerte répétés sont trop nombreux pour les oublier.

Améliorer la qualité de nos services publics et les conditions de travail de nos fonctionnaires doit se conjuguer avec l'essor de nouveaux services dont les besoins se font sentir, notamment aux deux extrêmes de la vie : petite enfance et dépendance, symboles d'une vie placée sous le signe de l'émancipation.

Un plan d'investissements de 100 milliards d'euros sera donc mis en œuvre.

Le taux d'investissement public a atteint un niveau historiquement bas en 2015 (3,5 % du PIB). En cause, notamment, la cure d'austérité imposée aux collectivités locales. Un tel plan d'investissements est donc nécessaire pour sortir notre pays de la spirale déflationniste et combattre le chômage de masse.

En effet, le rendement de l'investissement public est rapidement positif. Un euro investi engendre des revenus privés (salaires, commandes aux entreprises), déclenchant un cycle vertueux qui relance l'activité. C'est l'effet multiplicateur. Le FMI estime, depuis 2014, que pour un euro investi en période d'atonie économique, l'activité augmente de trois euros à terme. À plus long terme, l'investissement public, en améliorant les infrastructures disponibles pour le secteur privé, augmente la productivité de ce dernier et les capacités productives de la nation.

Le chiffre de 100 milliards correspond à l'écart entre le taux d'investissement public du quinquennat Hollande et le taux historique moyen (4,4 % du PIB), corrigé par les effets de l'austérité sur le PIB. Il s'agirait du seul facteur de déficit auquel donnerait lieu l'application du programme L'Avenir en commun. Mais un financement par la dette est sensé. D'une part, l'investissement crée un actif sous-jacent, et il est absurde de retenir le seul critère de l'évolution de la dette publique. D'autre part, le niveau des taux d'intérêt est historiquement bas ; c'est le moment d'investir à faible coût.

Nos propositions : le plein emploi

1. Partager le temps de travail

Le partage du temps de travail, et donc sa réduction tout au long de la vie, est d'autant plus réalisable que l'augmentation de la productivité des travailleur-se-s est constante. Il s'agit donc de remettre en mouvement la dynamique historique de réduction du temps de travail, en lieu et place de l'ajustement par le chômage et les profits. C'est pourquoi nous proposons :

- **La mise en place des 35 heures effectives**, contre le détournement actuel par la braderie des heures supplémentaires. Pour ce faire, il faut commencer par abroger la loi El Khomri, qui permet d'abaisser le taux de majoration du prix des heures supplémentaires à 10 %. Il sera ensuite nécessaire d'augmenter ce taux, de revenir sur les conditions autorisant l'annualisation du temps de travail et le forfait-jour.

Les négociations de branches devront préciser les conditions de l'aménagement du temps de travail nécessaire pour réorganiser la production compte tenu des plages horaires libérées, afin de rendre possible de nouvelles embauches.

- **La création d'une nouvelle semaine de congés payés**, c'est-à-dire une sixième pour la plupart des salariés, qui sera inscrite dans le Code du travail.

- **L'abaissement de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans** et la réduction à 40 du nombre d'annuités requises pour obtenir une retraite à taux plein. En attendant l'égalité salariale femmes-hommes et l'augmentation du nombre d'actif-ve-s cotisants, le taux de cotisation devra être légèrement augmenté.

Selon les prévisions, la conjonction de ces trois mesures doit conduire à la création d'environ 500 000 emplois.

- **L'objectif des 32 heures sera encouragé** dans les négociations de branches en convoquant une conférence nationale sur le partage du temps de travail et l'impact du progrès technologique. L'objectif du passage à la semaine de quatre jours sera favorisé, en commençant par appliquer les 32 heures pour les salarié-e-s en travail de nuit et les métiers pénibles. En outre, ce mouvement de réduction du temps de travail au service de la création d'emplois pourra être encouragé par des incitations ciblées, et la constitution de bureaux des temps dans les collectivités.

2. Rompre avec le libre-échange par le protectionnisme solidaire

Qu'il s'agisse d'augmenter les salaires, de lancer un vaste plan d'investissement ou d'entamer la grande transition écologique, nous ne voulons pas être dans une compétition sauvage qui entame nos objectifs. Les pays qui autorisent le travail des enfants, prohibent les syndicats ou polluent massivement pour envoyer des marchandises à coût cassé seront l'objet de taxes douanières spécifiques (voir des compléments dans le livret « Produire en France » de la même collection).

Ce protectionnisme solidaire protégera ainsi les travailleur-se-s et les entreprises du dumping et de la concurrence déloyale :

- Nous imposerons le respect de normes sociales et écologiques pour la commercialisation des produits importés.

- Nous rehausserons les droits de douane pour les pays aux droits sociaux limités (travail des enfants, absence de droits syndicaux).

3. Augmenter les salaires

Nous proposons aussi d'utiliser une partie des gains de productivité en augmentation de salaires, plutôt que de profits et dividendes pour quelques-un·e·s. Cela aura pour conséquence de permettre à chacun·e de se nourrir sainement, de se loger décentement. En outre, les cotisations sociales se basant sur les salaires seront versées mécaniquement, et garantiront des ressources nouvelles pour la Sécurité sociale. Dès lors, nous proposons :

- **L'augmentation immédiate de 15 % du smic**, qui sera porté à 1 326 euros net mensuel pour un emploi à temps complet.
- **La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 7 %**, puis l'ouverture de négociations pour les plus bas revenus.
- **La mise en place d'un écart maximal des salaires au sein des entreprises de 1 à 20.**

Ces trois mesures correspondent à une hausse de la masse salariale d'environ 25 milliards d'euros, soit, par un effet multiplicateur sous des hypothèses prudentes, à la création de 180 000 emplois dès la première année.

- **Les inégalités salariales femmes-hommes seront fermement combattues**, notamment par une pénalisation des pratiques discriminatoires, la généralisation aux PME de l'obligation de négocier annuellement l'égalité des carrières par l'adoption d'un plan ou d'un accord d'entreprise contre les inégalités de salaires.

4. Construire un système de production écosocialiste

Répondre aux besoins humains dans un cadre écologique et social oblige à repenser un tissu productif varié. La relocalisation des productions, l'essor de certains secteurs et le changement des modes de production participent au mouvement vers le plein emploi, en plus d'être autant de gages d'indépendance nationale et de transition écologique. C'est pourquoi nous nous fixons comme objectifs dans cinq ans :

- **La mise en œuvre de la transition énergétique**, gisement de 400 000 emplois selon le scénario Négawatt.
- **La mise en place d'un nouveau système agricole** fondé sur le développement d'une agriculture écologique et paysanne, intensive en emplois, qui exigera d'embaucher 200 000 personnes.
- **Le lancement du plan « économie de la mer »**, dont la vocation sera d'être l'un des fers de lance de la rénovation de notre système économique, permettant la création de 200 000 emplois.
- **La construction de 200 000 logements sociaux** afin d'en finir avec le mal-logement et de faciliter la mobilité professionnelle, soit 100 000 emplois directs induits selon les professionnel·le·s du secteur.
- **La restauration de services publics de qualité**, qui exige la recréation de plus de 400 000 emplois publics, en particulier d'enseignant·e·s, de personnels soignants et de garant·e·s de notre sûreté collective, mais aussi le recrutement d'employé·e·s public·que·s ou parapublic·que·s dans le secteur de la petite enfance et dans les maisons de retraite.
- **Le développement des transports collectifs, le lancement du plan Fret ou l'essor de l'économie sociale et solidaire**, qui induiront également des dizaines de milliers de créations d'emplois.

5. Investir 100 milliards d'euros pour relancer l'activité

Pour sortir de la spirale déflationniste et diminuer enfin le chômage, le besoin d'investissement est criant. **Pour compenser le sous-investissement des gouvernements précédents, nous proposons de lancer un plan d'investissement de 100 milliards.** Ses effets en termes de créations d'emplois se compteront en centaines de milliers, et seront ainsi déclinés :

Affronter l'urgence écologique, pour plus de 50 milliards d'euros :

- Isolation thermique de 700 000 logements.
- Développement des énergies renouvelables.
- Plan ferroutage et de transports portuaires et fluviaux.

S'attaquer à l'urgence sociale, pour 45 milliards d'euros :

- Construction de 200 000 logements publics.
- Ouverture de 350 000 places en crèche.
- Mise en place d'un plan Handicap.
- Ouverture de 50 000 places en maison de retraite.

Préparer le futur et améliorer les services publics, pour 7 milliards d'euros :

- Accélération du plan France très haut débit.
- Rénovation des prisons, construction et rénovation de tribunaux et de commissariats.
- Plan de rénovation des universités et de construction de logements étudiants.
- Construction de centres de santé et d'hébergements de santé.
- Ouverture de lycées professionnels.

6. Libérer la politique de l'emploi du verrou européen

Actuellement, les politiques de l'emploi correspondent à cent milliards d'euros de dépenses prises dans leur ensemble, qu'elles soient « ciblées » (allocations chômage, formation professionnelle, emplois aidés) ou « générales » (exonérations de cotisations sociales, CICE, prime d'activité), et à un peu moins de vingt milliards de dépenses sociales (minima sociaux). L'efficacité de la moitié de ces dépenses est loin d'être prouvée, comme les exonérations Fillon sur les bas salaires, le CICE et le « pacte de responsabilité ». Les seules études disponibles font état de créations d'emplois extrêmement faibles pour un coût exorbitant. C'est pourquoi nous proposons :

- **L'évaluation citoyenne et parlementaire de l'ensemble des dépenses affectées aux politiques d'emploi**, sur des critères d'efficacité sociale et de responsabilité écologique.
- **Le redéploiement des sommes ainsi libérées**, ce qui représente au moins 60 milliards d'euros.
- **La sortie des actuels traités européens** pour libérer la possibilité de politiques budgétaires contra-cycliques c'est-à-dire agissant contre les effets des crises et à rebours de l'austérité qui aggrave tout (voir le livret thématique « Plan A/Plan B » dans la même collection).

7. Faire de Pôle emploi l'outil d'un État employeur en dernier ressort

Plusieurs missions essentielles doivent être remplies par la politique publique de l'emploi : indemniser, replacer, soigner, et – véritable projet inédit – offrir un droit opposable à l'emploi, via le principe de l'État employeur en dernier ressort.

Chacun de ces quatre services requiert un métier et une formation différents. Ils nécessitent aussi la transparence complète des budgets, des activités et des données de Pôle emploi.

7.1. **Pour améliorer radicalement la situation des personnes sans emploi, un réel service public d'indemnisation est nécessaire**, avec affectation des conseiller-e-s déjà en poste. L'ouverture des droits à la protection chômage y sera effective dès le premier mois de travail et le déclenchement des allocations chômage sera automatisé, en lien avec l'Urssaf. Les personnes privées d'emploi auront un salaire de remplacement lié à leur dernier salaire et seront éligibles à des formations professionnelles de qualité en lien avec l'enseignement professionnel, technique et supérieur.

7.2. **Le placement dans l'emploi, second pilier du service public, ne fonctionne pas correctement.** Un service solide de placement sera mis en place. Il sera constitué de fonctionnaires recruté-e-s sur concours, qui s'ajouteront aux actuel-le-s agent-e-s spécialisé-e-s de Pôle emploi. L'expertise en relations humaines, l'analyse des marchés du travail, la conduite de bilans de compétences, le contrôle des offres et la prospection d'entreprises sont toutes des missions de service public pour accompagner les usagers dans l'emploi. Nous entendons usagers au sens large : **toute personne encore en emploi mais désireuse de se réorienter doit pouvoir mobiliser les logiciels de placement et obtenir un accompagnement dans l'emploi.** Rien ne remplacera jamais le contact humain, surtout pas la dématérialisation générale (échanges surtout par mail, rendez-vous par Skype, etc.), qui exclue les populations les moins à l'aise et est actuellement mise en œuvre à seules fins d'économie budgétaire. **Les chômeur-se-s disposeront d'un droit de recours face aux prestations des intermédiaires privé-e-s.** Le nombre de chômeur-se-s pris-es en charge par conseiller/ère ne doit pas excéder la cinquantaine, et l'interlocuteur unique doit devenir la règle. L'absence au rendez-vous ou l'oubli d'actualisation ne seront plus des motifs de radiation administrative. En outre, **le droit des chômeur-se-s à rencontrer leur conseiller-ère dans un délai court sera rendu effectif.** Les activités parallèles des chômeur-se-s seront valorisées, car la recherche d'emploi est une course non pas de vitesse, mais d'endurance, au cours de laquelle il importe de promouvoir la réflexion sereine et motivée des individus sur leur avenir, et non pas de les obliger à répondre à la première offre farfelue venue, quelle qu'elle soit. Les chômeur-se-s ainsi que les conseiller-e-s seront associé-e-s au conseil d'administration de Pôle emploi, afin que les travailleur-se-s et les usagers y soient représenté-e-s. **Le secteur de la prospection des offres sera également doté de moyens plus importants** afin de surveiller la qualité des offres des employeur-se-s, d'aider ces dernier-ère-s à rédiger les fiches de poste ou de constituer des groupements d'employeur-se-s susceptibles d'éradiquer les offres grotesques de quelques heures par semaine, fusionnées en postes à mi-temps. L'obligation de dépôt des offres par les entreprises sera réintroduite.

7.3. **Pour faire face aux risques sanitaires inhérents au chômage, une médecine préventive de l'emploi sera mise sur pied**, directement destinée aux demandeur-se-s d'emploi inscrit-e-s et en lien avec la médecine du travail.

Dans les mois qui suivent toute inscription à Pôle emploi, le/la nouveau/elle demandeur-se aura le droit à une consultation médicale et à un bilan complet.

Cela contribuera à lutter contre les inégalités de santé, à identifier les individus particulièrement fragiles, sur les plans physique et psychique et les orienter vers un accompagnement adapté.

7.4. Agence publique chargée d'éradiquer le chômage sur le territoire, **le Commissariat à l'emploi en dernier ressort organisera un bilan des qualifications et des compétences des chômeur-se-s de longue durée.** Tout individu au chômage depuis plus d'un an, qui souhaite et peut travailler, se verra proposer un contrat public au salaire minimum adapté à ses qualifications. Plutôt que de dépenser une indemnisation sans se préoccuper du désespoir social et de la déqualification des chômeur-se-s, la collectivité prendra ses responsabilités (et y gagnera financièrement !) en proposant un « contrat coopératif » aux personnes en échec provisoire sur le marché du travail. La somme auparavant versée au titre de l'indemnisation chômage le sera désormais par la puissance publique et ces personnes pourront être orientées vers les besoins publics locaux ou les associations agréées. **L'État assumera ainsi, pour la première fois dans l'histoire de France, le rôle d'employeur en dernier ressort.** Et les chômeur-se-s ne seront plus obligé-e-s d'accepter n'importe quel emploi de mauvaise qualité pour sortir du chômage : elles et ils disposeront d'un droit opposable à un contrat rémunéré au salaire minimum.

L'ÉTAT EMPLOYEUR EN DERNIER RESSORT : UNE EXPÉRIMENTATION D'ATD-QUART MONDE

Dans dix départements, l'association ATD-Quart Monde pilote aujourd'hui une expérimentation consistant à convertir les aides aux chômeur-se-s en emplois solides. Concrètement, elle consacre plusieurs mois à informer le territoire sélectionné, puis à rencontrer les chômeur-se-s de longue durée désireux-ses de participer, dont les compétences et les capacités sont identifiées. Parallèlement, les besoins sociaux non satisfaits dans la zone sont listés – certaines filières directement rentables sont concernées ! Sachant que les chômeur-se-s de longue durée reçoivent en moyenne 15 000 euros d'aide annuelle tout compris, cette somme est convertie en contrat de travail et complétée par les factures des interventions : réparer du mobilier, valoriser des ressources locales, accompagner des seniors, encadrer des enfants, valoriser du patrimoine... Il s'agit de construire des emplois à partir des compétences : tout le monde est capable d'apporter ses talents à la collectivité ; il suffit de volonté politique pour généraliser la portée de ce principe !

8. Protéger l'emploi grâce à la citoyenneté dans l'entreprise

Enfin, les emplois doivent être protégés, afin de sécuriser les personnes. Les grandes entreprises qui licencient lorsque ça va mal, puis réembauchent quelques semaines plus tard, le tout aux frais des aides du contribuable, ça suffit ! Nous mènerons donc une lutte sur trois fronts : pour la qualité des emplois, la citoyenneté dans l'entreprise et l'interdiction des licenciements boursiers ou injustifiés.

Pour éradiquer la précarité, un plafond de CDD (5 %, ou 10 % dans les PME) permettra de réaffirmer le CDI comme norme.

"La grande révolution a rendu rois les français dans la cité, mais les a laissés cerfs dans l'entreprise" disait Jean Jaurès.

Au niveau de l'entreprise, les droits individuels et collectifs seront élargis. Les droits des salarié-e-s à poser leurs congés ou à partager les congés parentaux seront renforcés. L'avis des représentant-e-s du personnel sera requis pour toute décision stratégique, et ils-elles disposeront d'un droit de veto suspensif en cas de fermeture, de délocalisation ou de licenciement. Les salarié-e-s pourront exprimer un vote de défiance à l'égard des dirigeant-e-s d'entreprises ou des projets stratégiques. Toute contre-proposition des salarié-e-s sera obligatoirement examinée, et un soutien public juridique et financier sera garanti aux travailleur-se-s désireux/euses de reprendre leur activité en coopérative. Enfin, les droits des salarié-e-s des entreprises sous-traitantes seront alignés sur ceux des donneur-se-s d'ordre (se reporter au livret sur le droit du travail « En finir avec la loi El Khomri et son monde » dans la même collection).

La première urgence est d'interdire les licenciements boursiers. Les licenciements boursiers sont ceux qui interviennent alors que l'entreprise ne connaît aucune difficulté financière réelle.

Lorsqu'elle rencontre des difficultés économiques ou que des menaces pèsent sur la sauvegarde de son activité productive, une entreprise peut procéder à des licenciements pour des motifs économiques. Mais on parle de licenciements boursiers lorsque ses dirigeants organisent la diminution de ses effectifs dans un seul objectif de rentabilité à court terme, pour accroître les bénéfices au profit des actionnaires, et au détriment de l'emploi des salarié-e-s.

Ainsi, les licenciements seront interdits si l'entreprise a distribué des dividendes, des stock-options ou des actions gratuites. La deuxième étape est de mettre fin à l'impunité des employeur-se-s en cas de licenciements abusifs, en permettant au conseil des prud'hommes de faire réintégrer les salarié-e-s avec versement des rémunérations manquantes. Enfin, la rupture conventionnelle sera supprimée, tandis que le droit aux indemnités de chômage sera ouvert aux démissionnaires.

CONSTRUIRE L'ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET COOPÉRATIVE DE DEMAIN

« Le gouvernement provisoire de la République s'engage à garantir l'existence des ouvriers par le travail. Il s'engage à garantir le travail [...] à tous les citoyens. Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail. »

Décret du gouvernement provisoire de 1848 rédigé par Louis Blanc

Notre constat : les principes coopératifs à la croisée des chemins

Dès la fin du XIXe siècle, Jaurès dénonçait le paradoxe de voir que la République avait fait du travailleur un citoyen dans la cité, mais qu'il restait un serf dans l'entreprise.

Le principe de démocratie générale implique au contraire que la République garantisse les droits mais aussi le pouvoir des salariés, comme le faisait déjà la Constitution de 1946 dans son préambule : « Tout travailleur participe par l'intermédiaire de ses délégués à la détermination collective des conditions de travail, ainsi qu'à la gestion des entreprises. » **Depuis plus de trente ans, les entreprises sont totalement dominées par les exigences de leurs actionnaires.** Ainsi, c'est le point de vue des acteurs les plus éloignés des réalités concrètes de la production, et les moins dépendants personnellement du fonctionnement de l'entreprise, qui l'emporte. Sans dispositifs nouveaux imposés par la loi, le point de vue des salarié-e-s ne sera pas davantage pris en compte et le partage inégalitaire des richesses se poursuivra.

L'Économie sociale et solidaire (ESS) est un mode de production au service des territoires dont l'objet privilégie la place de la personne sur le profit avec, pour objectifs premiers, la réalisation du projet collectif et la pérennité financière de la structure. Elle inclut des formes d'activités telles que les initiatives de développement local, de réinsertion et de lutte contre l'exclusion, la protection de l'environnement, les solidarités internationales.

Ses principes fondamentaux sont : la gestion démocratique, la solidarité et la défense de l'intérêt général, la libre adhésion, la lucrativité limitée (en encadrant notamment les salaires et en limitant la rémunération du capital) et la juste répartition des excédents.

Le modèle coopératif apparaît au XIXe siècle, en rapport avec les prémisses de la Révolution industrielle et corollairement avec la naissance des premiers mouvements de pensée socialistes (utopiste, libertaire ou marxiste) et des expériences qui en découlent. En France, de nos jours, c'est généralement le statut juridique de Scop, sociétés coopératives et participatives, qui permet la déclinaison de ces principes fondateurs. Les associé-e-s des Scop sont majoritairement salarié-e-s.

L'échelle des salaires y est en moyenne de 1 à 3. Les Scop sont la pointe avancée de l'ambition démocratique dans le monde de l'entreprise. **Sur le mode du « une personne égale une voix », elles garantissent aux salarié-e-s le droit de décider collectivement des orientations et du mode de fonctionnement de l'entreprise.**

Les Scic, sociétés coopératives d'intérêt collectif, dessinent également un nouveau modèle économique qui associe non seulement les salarié-e-s, mais aussi les usager-e-s et client-e-s, les collectivités publiques et d'autres partenaires.

Le but de l'ESS est de faire vivre la démocratie sociale dans les entreprises et d'avoir d'autres buts que le simple profit (ex. : commerce équitable, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap), etc.). L'ESS se développe dans de très nombreux secteurs : santé (mutuelles), social, services aux personnes, environnement, culture, éducation, banques, assurances, commerce, BTP, agriculture, etc. La réussite de ces entreprises en autogestion montre que la rentabilité ne nécessite pas l'inféodation au capitalisme.

Initiées par le mouvement ouvrier naissant, les associations, coopératives et mutuelles, composantes fondatrices de l'ESS, ont connu un nouvel élan avec la création en 2000 d'un secrétariat d'État dédié et la tenue des états généraux de l'ESS en 2011. **La loi de 2014 a donné au secteur une visibilité inédite mais la montagne a finalement accouché d'une souris.** Ainsi, la question de la gouvernance démocratique, à savoir le partage du pouvoir entre les parties prenantes, salarié-e-s, usager-e-s-client-e-s et partenaires publics et privés, y a été totalement minorisée. Et l'on a vu arriver en force les tenants de l'« entrepreneuriat social », vantant les mérites d'une activité économique à vocation sociale, voire écologique, tout en méprisant, au nom de l'exigence de rentabilité, la démarche citoyenne de partage horizontal du pouvoir.

L'ESS EN CHIFFRES

L'Économie sociale et solidaire regroupe les structures suivantes : coopératives, mutuelles, associations, syndicats et fondations qui ont une gestion du capital démocratique (sur le principe un-e adhérent-e = une voix) et organisent un partage équitable des bénéfices.

Elle produit près de 10 % du PIB national et embauche 10 % des salarié-e-s : **2,2 millions de Françaises et Français y travaillent. Les femmes y sont majoritaires, à hauteur de 65,5 %. Les emplois sont en majorité non délocalisables**, fortement intégrés aux territoires, et constituent parfois la première filière d'activité dans certaines zones rurales. 500 000 de ses salarié-e-s dépassent les 50 ans, soit 23 % ; c'est donc un secteur économique qui embauchera massivement d'ici une dizaine d'années. Cela représente 288 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2010, soit + 5,1 % par rapport à 2009. **L'ESS a créé 23 % des emplois au cours des dix dernières années** quand l'économie classique n'en créait que 7 %.

L'actuel gouvernement a décidé, à l'instar de la Commission européenne, de promouvoir la marchandisation des activités associatives, à travers les « contrats à impact social ». Ces derniers visent à faire financer l'action sociale par les entreprises privées, afin de diminuer les dépenses de la sphère publique.

Un tel désengagement de l'État et des collectivités territoriales transforme le travail social en un marché, le « social business ». Les investisseurs privés ne manqueront pas, au passage, de se servir ; ils y trouveront, à tout le moins, l'occasion de réduire leurs impôts. L'intérêt général et l'utilité publique sont bien loin !

Parallèlement à ces évolutions, les Scop, coopératives de production, connaissent depuis une douzaine d'années une progression spectaculaire : elles étaient 1 700 en 2005 et sont près de 3 000 en 2017. Elles comptent aujourd'hui en France 50 000 salarié-e-s. Leur congrès national, qui s'est tenu en octobre 2016, s'est donné pour objectif d'atteindre le nombre de 70 000 d'ici quatre ans. Les délocalisations d'entreprises ont, dans le même mouvement, provoqué de beaux combats pour la reprise en coopérative par leurs salarié-e-s : Scop TI (ex-Fralib), La

Fabrique du Sud (ex-Pilpa)... Il y a eu plus de 100 reprises, transmissions et transformations d'associations en coopératives au cours de l'année 2015, soit 32 % des créations de Scop cette année-là ! Il en est de même à travers le monde : en Europe comme en Amérique latine, les reprises par socialisation des entreprises par les travailleurs se multiplient.

De nouveaux mouvements citoyens, porteurs d'alternatives sociales et écologiques, ont émergé à travers tout le pays. Avec Alternatiba ou les forums sociaux mondiaux, une nouvelle génération militante se déploie pour faire face à la crise climatique et à la mondialisation libérale. C'est un grand espoir de voir se développer ces mouvements citoyens, porteurs de projets alternatifs au capitalisme et au libéralisme, même s'ils rencontrent des difficultés à se fédérer.

Notre projet : construire des alternatives citoyennes, sociales et écologiques

L'appropriation sociale ne se réduit pas à la propriété publique.

Des formes coopératives, associatives, autogestionnaires sont également possibles pour la production d'un bien ou d'un service.

De telles formes de propriété participent de l'objectif stratégique de rupture avec la marchandisation généralisée et de développement de l'autonomie des acteurs sociaux.

Face à la prédation de la finance et à la dictature des actionnaires, une autre économie est possible ! Dans cette période qui combine crises économique, financière, sociale et écologique, les projets de l'ESS permettent de développer ici et maintenant des démarches concrètes qui dessinent les contours d'un autre monde, plus juste et plus respectueux de l'avenir de la planète et de l'Humanité.

Les acteurs de l'ESS peuvent ainsi permettre de reprendre la main en créant des coopératives et des entreprises d'insertion, en développant les circuits courts et en soutenant la création de filières économiques écologiques.

L'ESS que souhaite promouvoir la France insoumise préfigure une alternative au capitalisme, par le développement d'initiatives économiques citoyennes. Le pouvoir au peuple, dans l'entreprise, dans les associations et sur les territoires, doit servir des productions utiles, répondant aux besoins des populations et respectueuses de la planète. **La socialisation des entreprises répond à cette exigence de conférer aux citoyen-ne-s, à la fois comme travailleur-euse-s et comme usager-e-s, le pouvoir de décision.** Parce qu'elle subvertit les fondements économiques du capitalisme, la propriété sociale des moyens de production est extrêmement peu développée. Elle est tolérée à la marge du système économique, dans la stricte mesure où elle ne remet pas celui-ci en cause. Des mesures audacieuses permettraient pourtant d'en faire le levier d'une réorientation globale de l'économie.

Le pouvoir d'initiative populaire est décisif pour construire la 6e République dans tous les pans de la société. Associations d'éducation populaire, régies de quartier, Amap, recycleries, habitat coopératif, coopératives de consommation autogérées, etc. : nous favoriserons une articulation intelligente entre les pouvoirs publics et toutes ces alternatives concrètes qui dessinent le chemin de la transition. Nous défendrons les « communs » et chercherons à en généraliser le champ. Un « commun » est défini par la ressource collective qu'il recoupe (l'eau, la production agricole locale, etc.), la communauté qui l'utilise (usager-e-s, paysan-ne-s, etc.) et le mode de gouvernance (méthode collective de décision type Amap ou régie publique). Chaque ressource est différente et varie en fonction de sa taille.

Une autoroute n'est pas un jardin partagé qui, lui-même, diffère d'un bien commun comme l'eau. Ainsi, à chaque secteur précis devra correspondre le mode de propriété collective adéquat, de proximité, local ou national.

À l'heure de l'urgence écologique, **il est également important de réhabiliter le droit d'usage face à la propriété privée exclusive par de nouveaux modes de gestion commune.** Wikipédia, les licences libres ou encore les jardins et les bibliothèques partagés sont des communs car les citoyen-ne-s qui en ont l'usage se dotent de règles communes, développent la ressource et l'entretiennent. Ces citoyen-ne-s-usager-e-s ne sont plus de simples consommateur-trice-s mais de véritables acteur-trice-s.

Le développement de nouveaux communs permettra de mieux préserver et gérer certaines ressources (semences paysannes, unités de production d'énergies locales, eau...). Dans cette perspective, la législation sera renforcée pour favoriser la création, la pérennité et la gestion des communs.

En outre, **nous soutiendrons les coopératives et généraliserons la démocratie sociale.** Il s'agira également de renforcer l'implication des financeurs publics et des banques se réclamant de l'ESS dans le soutien au développement des coopératives (et, plus généralement, de toutes les expériences de socialisation).

En contrepartie, celles-ci devront adopter un fonctionnement réellement démocratique, garantissant le pouvoir de décision de chaque partie prenante.

Considérant que les mouvements associatifs et coopératifs citoyens sont un puissant levier de cohésion sociale, de mobilisation citoyenne, de confiance retrouvée dans les institutions, nous défendons un nouveau pacte entre les collectivités publiques et l'ESS. Implantées au plus près des besoins des citoyen-ne-s et des territoires, ces expertises doivent être écoutées, entendues et associées à la construction des politiques publiques. C'est pourquoi nous militons pour que les pouvoirs publics, en indépendance vis-à-vis du pouvoir des multinationales mais pas des citoyen-ne-s, s'engagent dans le soutien et le recours aux associations.

Il s'agira enfin de créer un réseau de coopératives afin d'assurer à leurs membres la solidité et pouvoir résister aux grands groupes et aux aléas de production. Il permettra de mettre en commun les capacités d'investissement en mutualisant la plus-value au service du financement des projets et le recours à des subventions. Les salarié-e-s du réseau pourraient se voir garantis leur niveau de qualification et le salaire associé, où qu'elle/il aille travailler, via la création d'un statut « salarié-e ESS » applicable au secteur. Les salaires des personnes intégrées à ce statut pourraient être versés par des caisses communes de salaires et d'investissements, et non plus par les coopératives elles-mêmes.

Cette étape vers une appropriation collective d'une partie des moyens de production pourrait ainsi servir d'exemple auprès d'autres salarié-e-s/entrepreneur-e-s et ainsi en assurer la diffusion « par contagion ».

Nos propositions :

protéger et généraliser l'ESS

1. Renforcer le cadre juridique des coopératives

Un des premiers leviers est de garantir à l'ESS l'accès au financement et aux marchés publics. **Nous réviserons le code des marchés publics pour favoriser les entreprises de l'ESS et les coopératives,** les produits et services écologiques et l'activité locale. Nous défendons également les propositions suivantes :

- **Inscrire dans la loi le droit de préemption des salarié-e-s pour la reprise en coopérative** en cas de vente ou de liquidation et aider financièrement à la reprise d'activité si nécessaire.

- **Redéfinir par la loi le statut des banques coopératives** (Crédit coopératif, Crédit mutuel, Banque populaire, Crédit agricole...) instituant un réel pouvoir des sociétaires usager-e-s à tous les échelons ; inscrire dans leurs missions le financement des initiatives de l'ESS.

- Reconnaître le statut de bénévole associatif, en particulier dans les mouvements d'éducation populaire.
- Appuyer les Coopératives d'activités et d'emplois (CAE), alternative à l'autoentrepreneuriat et à l'ubérisation (cf. livret thématique « Alternatives à l'ubérisation » dans la même collection).
- Aider au développement des sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic), nouvel outil d'activité d'intérêt général et d'utilité publique, expérimentant un nouveau modèle de service public.

2. Soutenir les alternatives citoyennes concrètes

- **Intégrer les coopératives locales de production et consommation d'énergies renouvelables** dans la planification écologique, en favorisant l'autoproduction et le partage des excédents pour mettre en place la transition énergétique du « 100 % renouvelable ».
- **Soutenir les initiatives d'habitat autogéré et coopératif**, dans le cadre des programmes de création de logements sociaux, en neuf et en réhabilitation.
- Dans le cadre du redéploiement des services publics (transport, énergie, éducation, formation, travail social, logement...), privilégier les coopérations des organismes publics avec les structures de l'ESS du secteur concerné.
- Appuyer les agriculteur-trice-s qui s'installent dans une démarche de circuits courts de proximité, en liaison avec les réseaux citoyens comme les Amap et faire appel à leurs produits pour l'alimentation biologique dans les cantines scolaires.

3. Développer l'ESS et les communs

- Affirmer le contrôle citoyen régulier de la conformité des pratiques aux principes démocratiques et égalitaires, pour l'ensemble des structures de l'ESS.
- **Intégrer l'ESS dans les programmes économiques et sociaux au lycée** et développer des cursus universitaires.
- **Mener l'expérimentation d'une mutualisation des salaires** et de l'investissement auprès des coopératives volontaires pour appliquer le statut de « salarié-e ESS ».
- Soutenir financièrement les initiatives reposant sur des règles rigoureuses en termes de démocratie interne et de finalité sociale et écologique : Amap, Villes en transition, Incroyables comestibles, systèmes d'échange local ou SEL, coopératives autogérées...
- Inscrire dans la Constitution la priorité du droit d'usage au détriment de la propriété lucrative.
- Reconnaître juridiquement les biens communs : l'air, l'eau, l'alimentation, le vivant, la santé, l'énergie, la monnaie ne sont pas des marchandises. Ils doivent être gérés démocratiquement : le droit de propriété doit être soumis à l'intérêt général, la propriété commune protégée et les services publics développés.
- Favoriser l'organisation en communs des unités de production d'énergies locales, des semences ou encore de la gestion de l'eau (cf. livret thématique « Eau, bien commun » dans la même collection).